

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2308 - 26 octobre 2012 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Suppressions de maternités

La santé

sacrifiée

sur l'autel

de l'austérité



Fermetures d'entreprises

p.12

PSA subventionné pour licencier

SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Après le drame de Brive
 - La fermeture de la maternité de Figeac
 - Hausse de la mortalité infantile
- p. 5 ■ Deux faces pour une même politique
 - Le Parti socialiste et la taxe sur les bières
 - Assurance-auto : surtaxe contre les chômeurs
 - Hollande et le 17 octobre 1961
- p. 6 ■ Sans-abri : un plan hivernal très insuffisant
 - Les Roms réduits à des conditions épouvantables
 - Rassemblements contre l'expulsion de familles des CADA
 - Il faut la vérité sur la mort d'Ali Ziri
- p. 7 ■ La fin de la loi Tepa
 - Gaspillage alimentaire
 - Banque publique d'investissement
- p. 10 ■ Dépassements d'honoraires des médecins
 - Dopage de Lance Armstrong
- p. 11 ■ La Seine-Saint-Denis et le RSA
 - Centre pour handicapés et prisons
 - L'Humanité-Dimanche et l'assassinat de Pierre Overney
- p. 16 ■ Le rapport Gallois sur la « compétitivité »
 - Grands travaux
 - Montebourg prend la pose

Dans le monde

- p. 8-9 ■ États-Unis : l'élection présidentielle du 6 novembre
 - L'armée française et l'Afghanistan
 - Turquie : un pianiste en procès
 - Espagne : au lendemain des régionales
 - Italie : séisme de L'Aquila : les scientifiques porteront le chapeau

Dans les entreprises

- p. 12 ■ PSA-Aulnay-sous-Bois
 - Banque PSA-Finances
 - Alcatel-Lucent
- p. 13 ■ Petroplus-Petit-Couronne
 - Ardam-Electrolux-Revin
 - BASF-Lyon
 - SendC-Avron
- p. 14 ■ Mairie de Tours
 - Camiva Iveco
 - Arsenal de Lorient
 - Maison de retraite de Saint-Pierre-sur-Dives
- p. 15 ■ La Poste-centre Paris 20^e
 - Libéralisation du courrier
 - Banque de France - Saint-Denis

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

REIMS
Samedi 27
octobre

à partir de 15h
*salle Rossini, devant
le centre commercial
Courlancy*
**à 19 h Allocution de
Nathalie Arthaud**

ROUEN
Samedi 17
novembre

à partir de 17h
*Palais des Congrès
à Oissel,
à l'angle des
avenues d'Anderten
et Saint-Julien*



COMPIÈGNE
Samedi 18
novembre

à partir de 18h
*salle des Fêtes,
rue de la République
à Margny-lès-Compiègne*

FOURMIES
Samedi 15
décembre

à partir de 17h
*Espace
Nelson-Mandela
place
Marsa-Blondeau*

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent. Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription. Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante : **LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18** Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. **L'association de**

financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org
Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire
www.lutte-ouvriere-journal.org
Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Lutte Ouvrière
audio
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org
La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail
Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal :Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

Entre rentabilité capitaliste et santé publique **Le gouvernement a choisi la rentabilité**

« *Cela devait arriver* » : voilà ce que disent les habitants de Lacapelle-Marival dans le Lot quand ils apprennent qu'une de leurs voisines a perdu son bébé entre son domicile et la maternité, située à plus d'une heure de route. Voilà ce que disent les pompiers, qui ont dû procéder à plusieurs accouchements depuis que la maternité la plus proche a fermé.

Ceux qui s'opposent aux fermetures de maternités et d'hôpitaux dans les zones rurales en témoignent: les pouvoirs publics qui prennent les décisions de fermeture sont prévenus des dangers. Mais, entre les risques pour la santé publique et les économies que cela représente, ils choisissent les économies. Ce sont des choix criminels.

En 1975, il y avait 1370 maternités, aujourd'hui il n'y en a plus que 535. Les plus hypocrites justifient les fermetures par le fait que les maternités à moins de 300 accouchements par an ne seraient pas assez sûres. Mais accoucher dans une voiture, sur une aire d'autoroute, n'est certainement pas mieux! Quant aux autres, ils le disent ouvertement: il s'agit de rationaliser et de rentabiliser le fonctionnement des hôpitaux.

Hollande et Marisol Touraine, la ministre de la Santé, ont déploré « *une situation dramatique* ». Mais, comme la droite, la gauche a une responsabilité écrasante dans cette situation. De 1997 à 2002, le gouvernement Jospin en a fermé, lui aussi, des maternités et des hôpitaux de proximité. Les franchises médicales, le forfait hospitalier, les déremboursements, les restrictions drastiques sur la santé, c'est autant de la responsabilité de la gauche que de la droite.

Et combien d'autres drames passés sous silence? Faute de places dans les hôpitaux, les malades se font faire les poches par les cliniques privées et les médecins en secteur libre qui pratiquent les dépassements d'honoraires.

Combien de personnes renoncent à des soins ou à des médicaments parce qu'elles ne peuvent plus se payer de mutuelle? Combien ne peuvent consulter un spécialiste, ne serait-ce qu'un dentiste, parce qu'elles n'ont pas l'argent ou parce qu'il n'y en a pas, comme dans les zones rurales et dans certaines banlieues populaires transformées aussi en déserts médicaux?

Les caisses de l'assurance-maladie, de la vieillesse et

des allocations familiales, comme celle du chômage, sont alimentées principalement par les cotisations sociales. Payées pour partie par les patrons et pour partie par les salariés, ces cotisations représentent du salaire différé qui doit revenir aux travailleurs.

Diminuer les cotisations patronales, comme le demande le patronat et comme l'envisage le gouvernement, serait un cadeau aux patrons mais une perte sèche pour les travailleurs. Car si les cotisations versées par le patronat ne rentrent plus, qui paiera alors pour les hôpitaux, pour les médicaments, pour les aides au logement, pour les crèches, pour les retraites?

Il y a déjà, annuellement, plus de 30 milliards d'exonérations de cotisations. Alors, alléger encore de plusieurs milliards la facture des patrons et les transférer sur d'autres impôts serait un vol de plus sur les salaires et une agression contre la protection sociale. Alors, si les patrons veulent être plus compétitifs dans la guerre commerciale qu'ils se mènent, qu'ils rognent sur leurs marges bénéficiaires! Mais la santé, la retraite et les besoins vitaux des classes populaires n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de leur compétitivité.

Marisol Touraine prétend faire de la défense de l'hôpital public son cheval de bataille. Mais a-t-elle prévu des embauches de personnel hospitalier? Non. Elle s'est engagée à ce « *qu'aucun Français ne soit à plus 30 minutes de soins d'urgence* », mais a-t-elle programmé le financement de centres de santé de proximité? Non. Le gouvernement a, au contraire, prévu de faire 657 millions d'économies sur les hôpitaux. Et si la ministre ne parle pas de « rentabilité », elle dit vouloir « *renforcer l'efficience interne des établissements* ». Où est la différence?

Tout doit-il être rentable dans cette société? L'éducation, la santé doivent-elles être rentables? Est-ce que s'occuper des anciens atteints d'Alzheimer cela doit être rentable? Est-ce que soigner les malades d'un cancer, cela doit être rentable? Bien sûr que non!

Le bon fonctionnement des services publics a été pendant longtemps un des indices les plus sûrs du degré de développement d'un pays, et même du degré de civilisation. Ne laissons pas les capitalistes et leurs serviteurs au pouvoir la faire reculer.

Hollande en crise... d'autosatisfaction

Communiqué de Lutte Ouvrière

À la veille du sommet des chefs d'État européens, on a eu droit à la leçon de béatitude du docteur Hollande. Sarkozy s'était spécialisé dans les fanfaronnades à la sortie des sommets. Avec Hollande, la fanfaronnade, c'est avant.

Les annonces de fermetures d'usines se succèdent, avec en moins d'une semaine Petroplus, Technicolor, Surocouf, mais Hollande affirme que « le pire de la crise en zone euro est passé », que l'Union européenne est « tout près » d'une sortie de crise. Français

Hollande est visiblement plus sensible à l'euphorie des spéculateurs de la Bourse qu'à la colère et au désarroi des travailleurs qui perdent leur emploi.

Il appelle les « pays en excédent » à « stimuler leur demande intérieure par une augmentation des salaires ». Mais que ne s'applique-t-il pas à lui-même ces si bons conseils! La pauvreté ronge de plus de plus de travailleurs en France, et un rattrapage général des salaires de plusieurs centaines d'euros et leur indexation sur les prix seraient un minimum.

Encore une fois, les seuls qui ont eu une réelle confirmation que leurs intérêts seraient bien pris en compte sont les spéculateurs. Hollande a réaffirmé l'objectif de ramener le déficit public à 3% à la fin de l'année prochaine. Les banques n'ont pas à s'inquiéter: l'État français paiera rubis sur l'ongle et, pour cela, il imposera à la population les plans d'austérité nécessaires.

De tout ce discours, il n'y a rien, mais vraiment rien à tirer pour les travailleurs.

Nathalie ARTHAUD
le 17 octobre

CERCLE LÉON TROTSKY

**Il y a 50 ans, la fin
de la guerre d'Algérie**

**La fin du colonialisme
mais pas de l'oppression**

Vendredi 16 novembre – à 20 h 30

Espace Paris-Est Montreuil 128, rue de Paris

Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Métro: Robespierre

Participation aux frais: 3 euros

• Le problème des maternités

La ministre de la Santé prête à accepter l'inacceptable

Interrogée dimanche 21 octobre à BFMTV sur un éventuel moratoire des fermetures de maternités, la ministre de la Santé Marisol Touraine a fermement refusé de s'engager.

Bien sûr, elle a déclaré que la mort d'un bébé pendant l'accouchement, comme cela s'est produit le 19 octobre sur la route menant à une maternité située à une heure de route, était inacceptable. Mais elle s'est longuement étendue sur le fait qu'il s'agissait d'une grossesse à risque, très prématurée, et que l'enfant était de très petite taille. Elle a aussi affirmé qu'il y avait des maternités plus proches. Certes, mais la seule capable de prendre en charge ce type de grossesse était précisément celle de Brive, vers laquelle était en route la famille. Marisol Touraine s'est aussi abritée derrière l'enquête demandée à l'Agence régionale de santé, l'organisme qui a autorisé en 2009 la fermeture de la

maternité de Figeac, beaucoup plus proche du domicile de la famille, selon la règle, établie sous Sarkozy, qui veut que



les établissements pratiquant moins de 300 accouchements par an soient rayés de la carte.

Quant à la question d'un moratoire des fermetures de maternités, revendication des associations qui se battent pour le maintien des hôpitaux dans les petites villes, la ministre a seulement répondu qu'il n'y a pas de fermeture en cours, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura plus. Là aussi, elle s'est dégageée de sa responsabilité en affirmant que, lorsque dans les petits

établissements, il y a des postes vacants, il y a de très grandes difficultés pour trouver des médecins qui veulent s'y installer. Quand elle déclare inacceptables des drames comme celui-là, ce serait à elle d'annoncer les mesures envisagées pour que dans ces petites maternités les postes soient pourvus, sans s'en remettre au seul bon vouloir du corps médical. Après tout, il y a des enseignants même dans les établissements scolaires des petites villes, et ce serait tout aussi indispensable pour le personnel de santé. Et de plus, avant même la pénurie

de médecins, c'est toute une politique visant à rentabiliser les structures hospitalières qui est en cause.

Derrière tous ces faux-fuyants se cache le fait que le gouvernement socialiste n'a nullement l'intention de renoncer réellement à la politique menée depuis des années par les pouvoirs en place, qu'ils soient de droite ou de gauche. Une politique qui vise à faire des économies à tout prix sur la santé, et qui aboutit finalement à des drames comme celui qui vient d'avoir lieu.

Daniel MESCLA

Pompiers et urgentistes promus accoucheurs

Patrick Pelloux, le président de la Fédération des médecins urgentistes, a dénoncé les conséquences de la fermeture des maternités sur les services d'urgences. Des femmes de plus en plus nombreuses s'y rendant pour accoucher. Il a fallu assurer la formation en obstétrique des médecins urgentistes qui n'avaient pas cette formation, en particulier pour des grossesses à risque qui nécessitent une prise en charge particulière pouvant aller jusqu'à la décision de réanimer le bébé. Pelloux a rappelé que, si des médecins urgentistes ont eu à faire avec la justice à la suite d'accouchements difficiles, par contre aucun ministre n'a jamais été convoqué par un juge d'instruction pour avoir décidé de fermer des maternités de proximité. Il a réaffirmé la nécessité de structures locales adaptées,

comme les « maisons de naissance ».

La fermeture des maternités a aussi des conséquences pour les pompiers, souvent appelés, comme ce fut le cas lors du drame de l'A20. « Quand nous sommes appelés pour le transport d'une femme enceinte, nous appréhendons à chaque fois de ne pas pouvoir arriver à temps », a expliqué le chef du centre de pompiers de Lacapelle-Marival, où habitait la maman. Et, depuis la fermeture de la maternité de Figeac, les pompiers ont dû procéder à plusieurs accouchements, faute d'être arrivés à temps à la maternité.

Des services d'urgences aux pompiers, la dénonciation de la politique de rentabilité appliquée à la santé publique est unanime.

Cédric DUVAL

• La fermeture de la maternité de Figeac

Le bal des hypocrites

En mai 2009 la décision a été prise de fermer la maternité de Figeac. Cela ajoutait encore au désert médical provoqué par les fermetures antérieures des maternités de Saint-Céré et de Gourdon. À l'époque, les opposants à la fermeture, principalement la CGT de l'hôpital de Figeac et le Planning familial, avaient mis en garde les autorités. Et ces arguments avaient été balayés d'un revers de manche par l'ARS (Agence régionale de santé).

Aujourd'hui, l'ARS feint de découvrir le problème et « veut faire toute la lumière » : la chasse au bouc émissaire est ouverte. Il faut trouver

un coupable, pour ne pas remettre en cause la politique effrénée de réduction des coûts aux dépens des patients et du personnel.

Mais tout le personnel politique, uniformément socialiste dans le Lot, est à l'unisson de cette hypocrisie.

Malvy, président du conseil régional et ancien maire de Figeac, s'étrangle d'indignation. Il en ferait presque oublier qu'il est toujours président du conseil d'administration de l'hôpital de Figeac, et qu'à ce titre c'est lui qui avait négocié la fermeture de la maternité. Il affirmait que l'hôpital serait gagnant car il allait se développer. En fait de

développement, il a servi un « partenariat » avec la clinique de Figeac. C'est ainsi qu'aujourd'hui il y a un secteur privé dans l'hôpital public... grâce au financement public.

À la mi-septembre, la CGT de l'hôpital de Figeac a lancé un mouvement de grève qui a duré une quinzaine de jours. Une présence permanente de grévistes devant l'hôpital a réussi à populariser le mouvement. Il s'agissait de dénoncer le manque de personnel d'un côté et la fermeture programmée de services de l'autre.

Et ils nous disent que c'est la faute à pas de chance !

Correspondant LO

• Hausse de la mortalité infantile

Un signe de la dégradation de la société

Avec 3,8 décès sur mille naissances, le taux de mortalité infantile continue d'augmenter en France pour la troisième année consécutive, la faisant reculer de la troisième à la vingtième place dans le classement mondial des pays. La mortalité infantile, c'est-à-dire le nombre d'enfants morts avant leur premier anniversaire, est un des indicateurs significatifs du développement d'un pays.

Les causes de ce recul sont multiples. Elles peuvent être individuelles, liées à des grossesses plus tardives ou à l'accroissement de l'obésité, etc. Mais elles sont surtout liées à la dégradation de la société, que ce soit avec la diminution de l'offre de soins ou avec

l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, qui éloignent de plus en plus de femmes des circuits de santé.

Outre la fermeture de maternités, la durée du séjour a été raccourcie : les sorties précoces, avant trois jours révolus, sont de

plus en plus fréquentes. Or, selon l'Académie de médecine, c'est dans les cinq premiers jours, le temps que l'organisme du nourrisson s'adapte à la vie, que des affections sévères sont susceptibles de se manifester. De plus, en ce qui concerne les mères d'un premier enfant, le personnel de la maternité joue un rôle de conseil, leur apprenant à donner les soins indispensables à leur bébé et à déceler les signes inquiétants, et quelques jours supplémentaires ne sont pas de trop.

D'autre part, les plus pauvres,

entre autres les étrangères en situation irrégulière, sont exclues des soins, que ce soit par crainte, par ignorance de leurs droits, par manque d'argent ou parce qu'elles dorment dans la rue. Médecins du monde notait dans son dernier rapport que 45 % des femmes enceintes accueillies dans ses centres présentent un retard dans le suivi de leur grossesse : « Quand on ne sait pas où on va dormir le soir, ni si on va manger dans la journée, le suivi de la grossesse passe au dernier plan ».

Qui dit pauvreté dit aussi

moins de visites chez le médecin, moins d'achats de médicaments, surtout lorsqu'ils sont mal remboursés, des carences alimentaires chez la mère qui peuvent se répercuter sur l'enfant et aussi, trop souvent, habitat insalubre. Ce n'est donc pas un hasard si c'est la Seine-Saint-Denis, un des départements les plus pauvres de France, qui enregistre le plus fort taux de mortalité périnatale (enfants de moins d'un mois), avec 5,4 %, contre 3,6 % au niveau national.

Marianne LAMIRAL

• Deux faces pour une même politique

Docteur Jekyll et Mister Valls

Manuel Valls veut se montrer comme l'homme à poigne du gouvernement, jouant à fond la carte sécuritaire comme l'ont fait Hortefaux et Guéant naguère. Mais, gouvernement de gauche oblige, il essaie de corriger cette image. Sauf que c'est une fausse symétrie...

Il vient par exemple d'annoncer un retour en arrière sur les restrictions mises en place par la droite pour l'accès à la naturalisation. Le durcissement de la période sarkozyste avait conduit à ce qu'il n'y ait que 87 000 naturalisations en 2011, au lieu de 116 000 en 2010.

Désormais, si les mesures préconisées par Valls prennent corps, il ne sera plus nécessaire de répondre au questionnaire destiné à tester les connaissances sur l'histoire ou la culture françaises des postulants à la naturalisation. Celle-ci deviendrait possible après cinq années de résidence en France, alors qu'on était passé à dix ans. Tant mieux, même s'il reste toujours des obstacles.

Pour les immigrés actuellement en France par contre, l'homme « de gauche » Valls se montre clairement hostile par exemple au droit de vote, ne serait-ce qu'aux élections municipales. Et on évoque de

plus l'hypothèse que la proposition de Hollande de donner ce droit aux immigrés soit différée, pour ne pas dire carrément enterrée.

Après avoir renoncé au procès-verbal qui, selon ses promoteurs, aurait évité les contrôles d'identité trop répétés dans une même journée sur une même personne, Valls a évoqué l'idée de rétablir les matricules pour identifier chaque policier, comme un autre moyen de lutter contre ces contrôles abusifs. Encore faudra-t-il pour les victimes avoir le temps et la présence d'esprit pour relever ce numéro, et surtout l'audace de

porter plainte, au commissariat, devant d'autres policiers.

De toute façon, il ne s'agit même pas de la part de Valls d'une proposition de loi, juste d'une idée lancée en l'air, et rien ne dit que le gouvernement ne reculera pas encore une fois devant les protestations de la police. Mais si un Manuel Valls peut mener ainsi sa barque personnelle, c'est qu'il est dans un gouvernement qui, dans tous les domaines, passe son temps à s'excuser de se situer à gauche et qui multiplie les gestes pour effacer cette tache originelle déjà largement ternie avec le temps.

Pierre MERLET

• Le Parti socialiste et la taxe sur les bières

Garçon, un demi... tour !

Il aura suffi que les brasseurs et plusieurs élus poussent quelques petits grognements pour qu'aussitôt la majorité socialiste fasse en partie machine arrière.

La commission des affaires sociales de l'Assemblée, qui prépare le projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), avait en effet prévu d'augmenter la taxe sur les bières de 150 %, dans le but affirmé de réduire à la fois le déficit de la Sécurité sociale et la consommation d'alcool chez les jeunes, la bière étant réputée être une de leurs boissons favorites. Les rentrés escomptés étaient de 480 millions d'euros.

Aussitôt, les fabricants de bière étaient montés au créneau. Pourquoi la bière et non le vin, avançaient-ils, qui est pourtant une boisson plus alcoolisée et bien plus

largement consommée ? Pour en déduire, à juste titre, que jamais un gouvernement ne s'est risqué à affronter le puissant lobby du vin. Mais, surtout, ils ont protesté au nom du sacro-saint maintien de l'emploi, argument massue utilisé par l'ensemble du patronat dès que l'on fait mine de toucher à ses privilèges. Selon les brasseurs, cette hausse de la taxe aurait mis 71 000 emplois en péril. Étant donné qu'ils avaient l'intention de la répercuter sur le prix de vente de la bière, c'est en premier lieu le porte-monnaie des consommateurs qui aurait été taxé, et rien ne certifie que la hausse moyenne de cinq centimes d'euros par canette aurait entraîné une baisse de la consommation.

Les députés socialistes se sont empressés de répondre à la demande des fabricants de bière en modifiant le projet initial. Seront donc exemptées de



Culture-generale.fr

la hausse les petites brasseries indépendantes qui produisent moins de 10 000 hectolitres par an (un million de litres). Mais, afin de compenser le manque à gagner, ils proposent à présent d'augmenter les taxes sur

les boissons énergisantes. Et si les producteurs de ces boissons froncent les sourcils, il restera toujours la possibilité de taxer les carambars et les roudoudous...

Marianne LAMIRAL

• Assurance-auto

Surtaxe de 30 % contre les chômeurs

Une enquête de l'hebdomadaire Auto Plus vient de démontrer qu'une majorité de compagnies d'assurance facturent plus cher l'assurance-auto des chômeurs que celle des salariés en activité.

Pour mener ses investigations, ce journal a comparé les devis proposés par 27 compagnies d'assurance françaises, en présentant, pour les mêmes garanties, deux profils de personnes exactement semblables

en tout point (bonus, âge, sexe, kilométrage, même véhicule, même lieu de résidence), sauf que l'un est salarié en activité, l'autre en recherche d'emploi.

Alors que, logiquement, les chômeurs devraient payer moins cher leur cotisation, la majorité des assureurs imposent le contraire. Si les mutuelles ont toutes les mêmes tarifs pour les actifs ou les inactifs, par contre onze compagnies privées affichent des prix plus élevés pour les personnes

au chômage. Ces surtaxes de 1 à 33 % représentent jusqu'à 180 euros de plus pour une assurance tous risques.

Les assurances qui abusent le plus sont les plus riches, comme AllSecur (Allianz), Amaguiz (Groupama) et la plus fortunée AsurBike (Axa). Axa montre même des réticences à assurer les conducteurs sans emploi. L'assurance au titre de seulement « l'usage privé » est plus onéreuse de 79 euros que la même assurance au titre « privé + trajets domicile-travail ».

Pour tenter de justifier leurs abus, ces requins de l'assurance avancent des raisons fallacieuses : les chômeurs à la recherche d'un emploi se déplaceraient davantage, ce qui augmenterait les risques d'accidents, disent-ils.

En réalité, ces assureurs s'assurent préalablement contre les chômeurs, sur des risques de retard ou de non-paiement des cotisations. Ils ont créé le « malus-chômeurs ».

Louis BASTILLE

• Hollande et le 17 octobre 1961

Trop peu, trop tard

« Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. » Tel est le communiqué publié par François Hollande, à l'occasion du 51^e anniversaire du massacre d'Algériens par la police française.

Ainsi, pour la première fois, un gouvernement français a « reconnu les faits ». Mais quelle prudence ! Hollande n'a formulé ni le mot ni l'idée de regret. L'ouverture des archives, pourtant réclamée par tous ceux qui réfutent la thèse officielle et aberrante de deux morts seulement cette nuit-là, n'est même pas évoquée. Il n'y a pas un mot de la police et des actes abominables qu'elle a commis cette nuit-là, pas un mot sur le rôle du préfet de police, Maurice Papon, plus tard jugé et condamné pour complicité de crime contre l'humanité dans l'envoi de Juifs à la mort pendant l'Occupation, mais jamais pour ses actes d'octobre 1961. Pas un mot sur la responsabilité de de Gaulle, au pouvoir à ce moment-là.

Il est vrai que l'attitude de Hollande n'est au fond que le reflet, à retardement, de ce qu'a été la politique du Parti socialiste à l'époque. Le Parti socialiste a mené, pendant les années 1956-1958 où il était au pouvoir, une politique colonialiste, guerrière, s'opposant violemment à l'indépendance de l'Algérie et couvrant lui aussi son lot de massacres et de tortures. Et, depuis, les socialistes au pouvoir, de Mitterrand à Hollande en passant par Jospin, ont adopté la même attitude : jeter un voile sur ce passé.

Les gouvernements français doivent rendre des comptes pour les morts du 17 octobre 1961, mais aussi pour toute l'horreur de la guerre d'Algérie et pour les centaines de milliers d'Algériens qu'ils ont fait tuer, simplement parce qu'ils se battaient pour leur indépendance.

Bertrand GORDES

• Sans-abri

Un plan hivernal très insuffisant

À l'approche de l'hiver, pour faire face à la situation précaire des sans-abri, Cécile Duflot a présenté le plan hivernal qui doit être mis en œuvre à partir du 1^{er} novembre.

Il comporte la mobilisation de plus de 18 000 places d'hébergement d'urgence, contre 15 200 l'année dernière, et la création – d'ici à cinq ans ! – de 5 000 places d'hébergement pérennes et de 10 000 logements « accompagnés »,

c'est-à-dire destinés à être occupés provisoirement par des gens en cours de réinsertion.

Les associations luttant pour la cause des sans-abri ont vivement réagi à l'annonce de ce plan. La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) souligne l'insuffisance de places d'hébergement pérennes : « Où vont aller les 19 000 personnes que la ministre prévoit d'accueillir cet hiver ? C'est simple : au printemps, elles iront dans les rues,

dans les bois, dans les reconstitutions de campements pour un certain nombre de migrants. »

Les migrants sont en effet particulièrement concernés par le problème de l'hébergement, ils représenteraient près de 60 % des appels au Samu social. Or ils sont déjà exclus du dispositif des logements accompagnés. Autant dire qu'ils resteront en situation de grande précarité.

Comme disent le Secours catholique et d'autres, « la ministre nous a promis qu'on

sortirait de la logique saisonnière, c'est un mensonge. Il n'y a toujours pas de volonté politique pour changer la situation. »

En fait, ce n'est pas que le gouvernement manque réellement de « volonté », c'est qu'il a fait un autre choix : celui de protéger les intérêts des bourgeois au détriment de la population laborieuse. Et dans son choix il n'y a pas de place pour les plus précaires.

Pierre MERLET

• Toulouse

Conditions épouvantables pour les Roms

À Toulouse, après avoir été expulsés de plusieurs camps, plus d'une centaine de Roms bulgares et roumains se sont installés le long des berges de la Garonne dans des campements de fortune. Ils y vivent dans des conditions sanitaires épouvantables. La municipalité ayant refusé de leur installer des poubelles, les détritiques s'amoncellent et les rats prolifèrent. Dans ces conditions, de nombreux cas de maladies apparaissent, mais bien souvent restent sans soins.

La PMI (protection maternelle et infantile), qui dépend du conseil général, refuse

depuis plusieurs mois d'organiser une campagne de vaccination systématique des enfants du campement. Un enfant de 3 ans, bénéficiant pourtant de l'AME (aide médicale d'État), a été refusé aux soins des urgences pédiatriques d'un hôpital public. On a conseillé à la famille d'aller voir Médecins du monde ! Après qu'on lui a rappelé la loi, l'hôpital a accepté de recevoir l'enfant mais a demandé aux parents de trouver une autre solution à l'avenir. Une autre personne bénéficiant de l'AME vient d'être opérée, mais aucune maison de convalescence n'est prête à l'accueillir. Une personne du campement ne possédant qu'un rein a perdu connaissance, mais les secours ont

refusé de se déplacer...

À tous ces problèmes sanitaires s'ajoutent bien d'autres scandales. Il y a dans ce camp plusieurs dizaines d'enfants dont les parents souhaitent la scolarisation. La liste a été remise à la mairie et à la préfecture il y a plusieurs semaines, mais à ce jour aucun n'est scolarisé. Un mineur du camp subissant des violences familiales a aussi téléphoné à la police lors d'un accès de brutalité d'un parent ; elle a refusé de se déplacer.

Dans le même temps, préfecture, mairie et Pôle emploi prétendent apporter une aide dans la recherche de logement et de travail aux familles « intégrables ». Au mieux, l'aide à la recherche d'emploi s'est

résumée à la transmission d'un imprimé référençant trois sites Internet proposant des offres d'emploi en ligne.

Quant à l'aide au logement, préfecture et mairie ont dressé la liste des occupants du camp. Parmi eux, seulement douze personnes ont été qualifiées d'« intégrables », selon des critères inconnus, et le nom de ces élus n'est toujours pas connu. Quant aux autres, ils sont immédiatement expulsables. Et, quasi quotidiennement, la police passe dans le camp pour menacer ses occupants d'une expulsion imminente. Une police dirigée par un ministre qui, comme ses prédécesseurs, sait se montrer fort envers les plus faibles.

Correspondant LO

• La Chapelle-Saint-Luc et Troyes – Aube

Des familles expulsées

Le préfet de l'Aube vient d'ordonner aux trois CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) de renvoyer cinq familles. Débutées de leur demande de droit d'asile en France, elles ont reçu depuis quelques mois un ordre de quitter le territoire. Venant de l'ex-Yougoslavie, d'Arménie ou de Mongolie, ces familles représentent 27 personnes en tout.

La date limite fixée à ces familles pour quitter les CADA est le 28 octobre. Après leur sortie, le préfet n'a prévu qu'un hébergement d'urgence de trois nuits d'hôtel, puis plus rien. Le tout est assorti d'un billet d'avion et d'une aide au retour. Mais ces familles mènent des démarches auprès de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés

et apatrides) pour pouvoir rester en France. Or les structures d'hébergement d'urgence sont déjà saturées. Inévitablement, ces familles seront par la suite contraintes de vivre dans les conditions les plus précaires, à la rue. Le préfet s'appuie sur le fait que les CADA ne peuvent héberger que des demandeurs d'asile. Le statut de réfugié leur ayant été refusé par l'Ofpra, elles n'y ont plus droit.

Les enseignants des écoles et collège de La Chapelle-Saint-Luc, de Saint-André et Bar-sur-Aube, alertés par les parents des enfants scolarisés, se sont réunis, ont diffusé des tracts aux parents d'élèves pour dénoncer le scandale. Le premier rassemblement du mardi 16 octobre comptait 80 personnes, enseignants, parents... entourant les trois familles du CADA de La Chapelle.



Un deuxième rassemblement a eu lieu le vendredi 19 octobre avec deux fois plus de monde. À nouveau, lorsqu'une délégation accompagnant le maire de La Chapelle-Saint-Luc a été reçue par le préfet, c'est une centaine de manifestants qui ont attendu qu'elle sorte de la préfecture de Troyes. C'était

l'indignation face au préfet, qui refuse d'entendre la détresse de ces familles et qui justifie les évictions du CADA par une nécessité de bonne gestion.

Mais ce n'est pas terminé, avec l'appel à un nouveau rassemblement, mercredi 24 octobre.

Correspondant LO

• Argenteuil Il faut la vérité sur la mort d'Ali Ziri

Un soir de juin 2009, un banal contrôle routier pour conduite en état d'ivresse opéré par la BAC (brigade anti-criminalité) d'Argenteuil tourne mal. Quelques heures plus tard, le conducteur du véhicule, Ali Ziri, décède. L'avocat de sa famille expliquera : « Il ressort clairement des expertises que l'arrêt cardiaque est dû à un manque d'air, conséquence directe d'un maintien sur le dos et la face », selon une manœuvre dite « de pliage » visant à immobiliser la personne. Le passager finit, lui, par sortir du poste de police, mais avec des ecchymoses très importantes. Les deux personnes contrôlées étaient des travailleurs retraités, tous les deux Algériens, installés depuis des décennies en France.

Depuis 2009, la famille, les proches et un Comité pour la vérité et la justice pour Ali Ziri ont mené le combat pour savoir ce qui s'est exactement passé dans la voiture de police et au poste où les deux hommes ont été gardés. Ils n'ont eu de cesse de demander qu'une enquête soit menée sérieusement, que les policiers ayant opéré l'interpellation soient entendus, ce qui n'a jamais eu lieu.

Des expertises mettant en lumière une possible bavure policière, la prise de position d'Amnesty International, des manifestations à Argenteuil et les prises de position de nombreux habitants, d'élus et de personnalités, n'ont pas suffi. Pire, en janvier dernier, le procureur de Pontoise réclamait que l'affaire soit définitivement classée, et le non-lieu vient d'être confirmé.

Il a été fait appel de cette décision de non-lieu et la mobilisation ne faiblit pas pour exiger que les brutalités policières ne bénéficient d'aucune indulgence et que la vérité éclate enfin sur les circonstances de la mort d'Ali Ziri.

Correspondant LO

• La fin de la loi Tepas **Et les salaires alors ?**

En supprimant les mesures sur les heures supplémentaires, défiscalisation et exonération de charges, décidées en août 2007 dans le cadre de la loi dite Tepas (Travail, emploi et pouvoir d'achat), le gouvernement a déclenché les critiques du patronat. Celui-ci a protesté contre la fin de ce qu'il faut bien appeler un cadeau, qui lui avait été fait par Sarkozy et son gouvernement.

Ces avantages décidés par Sarkozy au nom du « travailler plus pour gagner plus » n'avaient en rien stimulé l'activité, comme le prétendait alors Sarkozy, mais étaient un cadeau pour les patrons petits et grands, qui leur permettait de ne pas embaucher et de paraître augmenter un peu les salaires... aux frais de l'État!

Mais si le grand gagnant avait surtout été le patronat dans son ensemble, la loi Tepas avait aussi eu des répercussions pour de nombreux travailleurs, du fait de l'exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires et de la défiscalisation de ces heures. Des millions de travailleurs étaient même contraints à faire des heures supplémentaires obligatoires parce que, malgré le passage aux 35 heures, beaucoup d'entreprises ont choisi de rester aux horaires pratiqués auparavant et de payer en heures supplémentaires les heures au-delà des 35 heures légales. Cela leur a permis de ne pas embaucher.

Le gouvernement, en supprimant ces mesures, n'ignorait en rien les répercussions financières importantes que cela aurait pour

des millions de travailleurs : de 20 à 50 euros par mois, voire plus, en fonction du nombre d'heures obligatoires effectuées au-dessus des 35 heures et en fonction du montant du salaire, sans compter les augmentations d'impôts que cela va entraîner.

Pierre Moscovici, ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, a parlé d'une « mesure socialement juste » mais, en prenant cette mesure sans contrepartie pour les travailleurs, le gouvernement montre encore une fois qu'il ne se situe pas de leur côté.

Ce qui serait « socialement juste » ce serait d'imposer au patronat, qui a profité et continue à profiter des cadeaux en tout genre du gouvernement, qu'il augmente largement les salaires, pour compenser non seulement cette baisse, mais aussi toutes les augmentations de prix récentes. Et alors que le chômage ne cesse d'augmenter, la moindre des choses serait d'imposer aux patrons qui n'ont pas appliqué la loi des 35 heures, de le faire, en embauchant et sans réduction de salaires.

Correspondant LO

• Gaspillage alimentaire

Une campagne en trompe-l'œil



Au moment où les associations d'aide aux plus démunis (Restos du cœur, Secours populaire, etc.) mènent campagne contre le projet de l'Union européenne de revoir à la baisse son programme d'aide alimentaire, le gouvernement mène campagne lui contre... le gaspillage alimentaire.

« Chaque Français jette entre 20 et 30 kg de nourriture par an », a expliqué Guillaume Garrot, ministre délégué à l'Agroalimentaire, ajoutant que, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire – c'est-à-dire en y incluant producteurs, commercialisateurs, restaurateurs, etc. –, ce serait 150 kilos de nourriture qui seraient jetés par an et par personne. Le gouvernement se donne comme objectif de diviser ces chiffres par deux d'ici 2015, en favorisant la vente de produits à l'unité et la récupération des invendus par les associations.

Faire en sorte que les hypermarchés et les grandes surfaces fassent profiter les associations d'aide alimentaire de leurs invendus consommables plutôt que de les jeter, cela paraît en effet la moindre des choses. Certains le font déjà, et les

associations se plaignent plutôt de manquer d'infrastructures pour les stocker.

Si c'est seulement pour en arriver là, le gouvernement a-t-il vraiment besoin de mener campagne comme il le fait sur ce thème? Mais il s'agit, a déclaré le ministre, « de s'engager concrètement contre les dérives de la société de surconsommation ».

Avec la crise, le problème aujourd'hui n'est pourtant pas la dérive de la soi-disant « surconsommation », mais bien celle de la sous-consommation. Tout se passe comme si le gouvernement voulait faire croire, ou laisser croire sans le dire, c'est-à-dire hypocritement, qu'en combattant la première il s'attaque aussi à la seconde. C'est un peu gros.

Si aujourd'hui de plus en plus de chômeurs, de retraités,

de familles, de travailleurs, ne mangent pas à leur faim, et dépendent pour subsister des associations caritatives (il y a officiellement en France trois millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire européenne), ce n'est pas parce que la population, ou une partie de la population, consommerait trop, ou mal, et gaspillerait de 20 à 30 kg de nourriture par an (soit moins d'une centaine de grammes par jour et par personne, ce qui, même si c'était vrai, ne serait pas si exorbitant!) et ce n'est pas parce que des supermarchés jettent ce qu'ils ne vendent pas. C'est parce qu'avec le chômage, les bas salaires, les retraites rognées, la hausse des prix des produits de première nécessité, la pauvreté ne cesse de se développer.

Dans la crise, avec l'aide des gouvernements de gauche comme de droite, pour que les riches soient de plus en plus riches, les pauvres sont de plus en plus pauvres. C'est cette dérive-là qu'il faut combattre.

Jean-Jacques LAMY

• Banque publique d'investissement (BPI)

Une banque pour aider qui ?

Le 17 octobre, le gouvernement a annoncé la création de la Banque publique d'investissement (BPI), qui financera en principe les petites et moyennes entreprises (PME). Elle sera opérationnelle en janvier 2013. Jean-Paul Jouyet, proche de Hollande mais aussi ancien secrétaire d'État de Sarkozy, la dirigera. Elle sera contrôlée à 50% par la Caisse des dépôts, le reste étant aux mains de l'État.

La création de cette banque faisait partie des soixante propositions du candidat Hollande, qui voulait ainsi favoriser « le développement des PME ». Devenu président, Hollande se garde bien de préciser ce qu'il entend par

PME, mais on peut parier que ce ne sont pas les tout petits patrons, ceux qui ont de réelles difficultés parce que les banques ne leur accordent ni prêts ni facilités de trésorerie, qui bénéficieront de l'aide de la nouvelle BPI.

Celle-ci reprend d'ailleurs des activités dispersées jusqu'alors entre Oséo, qui se présente comme la banque des PME, la CDC Entreprises (filiale de la Caisse des dépôts) et le Fonds stratégique d'investissement créé en 2008 par Sarkozy au début de la crise actuelle. Sur son site, Oséo se félicite de son rôle dans le plan de soutien à l'industrie automobile récemment présenté par Montebourg. Les 450 millions d'euros de ce plan de soutien iront arroser

des entreprises filiales et sous-traitantes des groupes comme Renault et PSA. On voit donc quels seront très probablement les futurs clients de la BPI et ce que ses dirigeants pourraient entendre par PME.

De ce point de vue, les premières déclarations de Jouyet, qui a déclaré à propos de la fermeture d'ArcelorMittal à Florange que la BPI n'aura pas « vocation à aider les canards boiteux », sont claires. On peut parier que les 44 milliards d'euros dont disposera la BPI

sur cinq ans, et qui seront pris sur les livrets A et les livrets de développement durable, ne serviront pas à aider les petites entreprises en situation délicate.

Avec la BPI nouvelle mouture, Hollande et Ayrault répondent « présent » aux patrons des grosses et moyennes entreprises, ceux qui ont les moyens de se faire entendre et qui entendent bien que l'argent des contribuables continue à les subventionner.

Cédric DUVAL

• États-Unis

L'élection présidentielle du 6 novembre

Deux routes différentes mais qui mènent toutes deux dans le mur !

Dans le numéro du 15 octobre du bimensuel *The Spark*, les militants trotskystes américains reviennent sur les propositions des deux candidats en lice, le Démocrate et président sortant Barack Obama et le Républicain Mitt Romney. Tous les sondages disent que l'issue de cette élection sera très serrée, mais les militants de *Spark*, s'ils dénoncent la politique que mènerait Romney s'il était élu, rappellent aussi que la présidence d'Obama n'a rien amené de bon aux travailleurs.

Le Parti républicain est mal-faisant à vomir ! Non content de condamner à mort les femmes qui tentent d'interpeller les intégristes de la droite adversaires de l'avortement, les Républicains se vantent d'être prêts à partir en guerre. Ils flattent les préjugés anti-immigrés. Ils usent de formules à peines voilées pour laisser entendre que les Noirs sont une population de seconde zone. Ils s'opposent aux syndicats et aux droits des travailleurs de s'organiser et de faire grève. Et ils se vantent d'être à 100% du côté de la classe riche qui détient les moyens de production et les

banques qui contrôlent les circuits vitaux de l'économie.

Quel travailleur conscient de ses intérêts de classe pourrait envisager de voter pour eux ? Reste le problème : pour qui voter ?

Les Démocrates, eux, se présentent comme les défenseurs des droits des femmes, des immigrés, de la population noire et les amis des travailleurs. Mais, après quatre ans à la tête de l'État, Obama a élargi et amplifié les politiques menées par Bush, y compris son calendrier pour la guerre d'Irak. De plus, Obama a élargi la guerre entamée par Bush en Afghanistan, devenue un désastre militaire de plus pour nous tous, pour ceux qui servent dans les forces armées comme pour les peuples de tous ces pays.

Ils ont maintenu, une fois de plus, l'interdiction de la prise en charge de l'avortement, ce qui condamne les femmes des milieux populaires aux avortements clandestins ou à des grossesses et des naissances non désirées. Sous Obama, on a expulsé plus d'immigrés que sous Bush. Les choix politiques d'Obama ont fragilisé les organisations d'enseignants, condamnant les enfants des quartiers populaires à recevoir une éducation moins bonne. Et aucune mesure n'a été prise

pour contrecarrer les problèmes découlant du racisme.

En revanche, Obama s'est tenu fermement aux côtés de la classe capitaliste. Aux banques, aux constructeurs automobiles, à l'agro-alimentaire, non seulement il a donné tout ce que Bush avait déjà donné, mais il a doublé la mise aux dépens du monde du travail.

Alors que choisir ? Les syndicats et d'autres organisations populaires nous disent que nous devons choisir, même si cela signifie choisir « le moindre mal ». Pourquoi cela ? Choisir entre deux maux, c'est juste comme choisir entre une route plaisante ou une autre qui l'est moins mais qui toutes deux conduisent à l'abîme. Quelle que soit la façon d'y aller, on finit par s'y enfoncer.

Dans cette élection, aucun parti ne représente les intérêts du monde du travail. Aucun ne défend les intérêts de tous ceux qui sont l'objet d'attaques dans cette société capitaliste : les Noirs, les immigrés, les femmes et les gens modestes. La conclusion est évidente : quel que soit le parti qui l'emportera, les travailleurs auront à se battre pour défendre leurs conditions d'existence. Ne laissons pas ces deux partis nous mener dans le mur !

• L'armée française et l'Afghanistan

Après le conflit, la guerre tue encore

À l'occasion d'un colloque de l'armée sur « les blessures invisibles », on a appris la situation des soldats revenus d'Afghanistan présentant des troubles psychiatriques.

Officiellement, l'armée comptabilise 400 blessés souffrant de tels troubles. Mais pour beaucoup d'autres, les blessures purement psychiques ne se révèlent qu'à la longue, ou à l'occasion d'un acte de violence subite, comme une agression sur des membres de la famille ou sur des inconnus, des suicides ou tentatives de suicide. Ainsi un père témoigne du comportement délirant de son fils, en proie à des crises d'hallucinations. Les parents d'un autre racontent comment ils doivent parfois attacher leur fils, terrifié par ses cauchemars et qui, après deux tentatives de suicide, croit au moindre bruit entendre des tirs ; ils ont intenté un procès à l'armée, qui ne veut pas reconnaître sa responsabilité.

60 000 soldats français sont passés par l'Afghanistan depuis 2001. Les derniers effectifs devraient rentrer bientôt et grossir, pour une partie, les rangs des traumatisés que l'armée n'est jamais pressée de prendre en charge mais qui pèsent sur les familles et sur la société tout entière qui voit revenir des malades, des individus détruits par la drogue et parfois capables de violence incontrôlée.

Aux États-Unis un rapport a révélé que le taux de maladies mentales a presque doublé depuis l'envoi des troupes en Irak et en Afghanistan, que plus de 20% des soldats de retour de ces deux pays souffraient de syndromes post-traumatiques, dont une moitié seulement se soignent. On observe une hausse des violences domestiques et une surmortalité des enfants de ces soldats démobilisés. Le Pentagone a reconnu que, pour la première fois dans un conflit, le nombre de suicides (2 000) avait égalé celui des morts au combat.

Mais la fin du conflit n'y met pas un terme : un suicide sur cinq aux États-Unis est le fait d'un ancien du Vietnam et, en Grande-Bretagne, la guerre des Malouines en 1982 a fait 258 morts parmi les soldats britanniques et 262 suicides dans les vingt années suivantes.

De ces sales guerres, faites d'affrontements avec des groupes armés mais aussi de pratiques barbares et de représailles contre les populations civiles, il n'est pas étonnant qu'on ne sorte pas indemne ni physiquement ni psychologiquement. L'armée et l'État camouflent ce qu'ils peuvent et font parfois semblant de se préoccuper des problèmes d'après-conflit. Mais la meilleure façon d'y mettre fin serait de ne pas envoyer de troupes d'occupation aux quatre coins du monde.

Sylvie Maréchal

• Turquie

En procès pour avoir revendiqué son athéisme

Le pianiste et compositeur turc Fazil Say, âgé de 42 ans, mène une brillante carrière internationale. C'est sa notoriété qui lui vaut aujourd'hui de faire la une de l'actualité en Turquie, où il passe en procès pour avoir publié sur son compte Twitter des propos jugés offensants envers l'islam. Il risque dix-huit mois de prison.

Sur Internet, Fazil Say a revendiqué son athéisme, plaisanté sur un muezzin et cité les vers d'un poète persan, Ommar Khayyam : « Vous dites que des rivières de vin coulent au paradis.

Le paradis est-il une taverne pour vous ? Vous dites que deux vierges y attendent chaque croyant. Le paradis est-il un bordel pour vous ? »

Sous prétexte de respecter les croyances de chacun, la justice et le gouvernement turc dirigé par le parti islamiste dit « modéré » AKP (Parti de la justice et du développement) veulent faire taire tous ceux qui ne partagent pas leur vision d'un ordre moral religieux imposé à tous. Il s'agit d'imposer un carcan à la population, en l'occurrence sans le moindre « respect » pour les croyances de chacun.

Fazil Say est inculpé en vertu

d'un article du nouveau code pénal adopté en 2004, selon lequel « le dénigrement des croyances religieuses d'un groupe » est un délit. Il n'est pas le premier, l'écrivain Orhan Pamuk, par exemple, a également subi un procès. Et plusieurs milliers d'étudiants sont en prison pour délit d'opinion.

Fazil Say s'était déjà attiré des ennuis en 2007, en créant une œuvre consacrée au massacre de Sivas qui avait eu lieu en 1993. Cette année-là, lors d'un rassemblement d'artistes et d'intellectuels de gauche, des islamistes avaient mis le feu à un hôtel où se trouvaient les participants, faisant 37 morts. Vingt



ans plus tard, les responsables n'ont pas été jugés et le gouvernement de l'AKP n'apprécie toujours pas qu'on évoque le sujet, même dans une œuvre musicale. Fazil Say peut aujourd'hui envisager de s'exiler au Japon dans le pire des cas. Mais ils ne sont pas nombreux à pouvoir

le faire. Ceux qui refusent cette intolérance fondée sur des références au respect des dogmes religieux et l'interdiction du blasphème doivent être nombreux à se faire entendre en Turquie... et ailleurs.

Pierre MERLET

• Espagne

Au lendemain des élections régionales

Le week-end des 21 et 22 octobre se déroulaient en Galice et au Pays basque, deux régions d'Espagne, les élections pour le renouvellement des Parlements régionaux.

L'un des enjeux pour le Parti populaire de Mariano Rajoy, au pouvoir au niveau national, était de savoir s'il garderait la majorité absolue au niveau de la région. C'est chose faite. Mais si Mariano Rajoy peut pousser le PP a néanmoins perdu quelque 100 000 voix depuis les précédentes élections. En réalité, il doit son actuel succès au recul du Parti socialiste régional et au progrès de l'abstention. Car en Galice comme dans bien d'autres régions, les partis liés au Parti socialiste (le PSOE) n'en finissent pas de payer la déception que sa politique a provoquée quand ils étaient au pouvoir. En Galice une partie de l'électorat du PSOE s'est tournée vers Izquierda Unida, coalition liée entre autres au Parti communiste et qui critique, à gauche, la politique des socialistes. Mais une grande partie aussi a boudé les urnes. Le mécontentement reste donc fort dans les classes populaires.

Mais si Mariano Rajoy peut estimer avoir sauvé les meubles du côté de la Galice, il n'en est pas de même du côté du Pays basque.

Dans cette région, les résultats électoraux sont marqués par une très forte poussée des partis nationalistes basques. Le PNV (Parti nationaliste basque) qui se situe à droite, a obtenu le plus grand nombre de députés, mais il est talonné par EH BILDU, une coalition de formations qui se définit comme « de gauche et anti-système », et qui est en grande partie issue de Herri Batasuna, liée dans le passé à l'ETA.

L'autre fait marquant dans cette région est le recul spectaculaire du Parti socialiste basque. Quant au Parti populaire il n'a plus que 10 élus sur 75.

Les relations à venir entre le Pays basque et le gouvernement central s'annoncent donc difficiles. Forts de leur succès électoral, les nationalistes de gauche qui sont dans la mouvance d'EH BILDU entendent bien tenir la dragée haute à Rajoy et entraîner dans leur sillage la base du PNV qui a besoin d'eux pour constituer une majorité.

Ce type de situation, qui était prévisible, a toutes les

chances de se reproduire, dans une autre grande province plus déterminante encore sur le plan économique et politique, la Catalogne. Des élections régionales vont s'y dérouler en novembre et le mécontentement que suscite la politique de Rajoy a toutes les chances de se traduire par un succès électoral des formations nationalistes de droite et de gauche.

Dans ce contexte de crise et

d'attaques contre les classes populaires, ce sont actuellement les formations nationalistes, indépendantistes qui ont le vent en poupe. Mais leurs revendications et leur politique n'ont pas comme priorité les revendications des classes populaires, et du monde ouvrier.

Pourtant, quelle que soit la région, il faut que les revendications du monde du travail s'expriment. Les dirigeants

syndicaux appellent à une journée de manifestations et de grève générale pour le 24 novembre dans tout le pays. Beaucoup de travailleurs de chômeurs, de victimes de la crise ne leur font pas confiance. Mais il est important que cette journée soit un succès et aide à préparer une suite qui permette aux travailleurs de construire un rapport de force en leur faveur.

Henriette MAUTHEY

• La marée noire du Prestige

Dix ans après, des lampistes dans le box

Le procès des responsables de la marée noire provoquée par le naufrage du *Prestige* en novembre 2002 au large des côtes espagnoles s'est ouvert, dix ans après, le 16 octobre à La Corogne, en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne.

À l'époque, après avoir été éventré par une tempête, le bateau avait dérivé pendant six jours dans l'Atlantique et s'était cassé en deux, libérant plus de 50 000 tonnes de fuel. En quelques semaines, la marée noire avait atteint les côtes de Galice, du Portugal, du Pays basque, d'Aquitaine, de Vendée

et du sud de la Bretagne.

Le bateau, libérien par son propriétaire mais immatriculé aux Bahamas, avait dépassé la limite d'âge et appartenait à la catégorie des vaisseaux poubelles. Les conditions étaient donc réunies pour conduire à ce type de catastrophe. Il n'en avait pas moins reçu toutes les autorisations et certificats nécessaires.

Le procès devrait durer jusqu'en mai 2013. Les 2 128 parties civiles réclament au total plus de 2,2 milliards de dédommagement, pour un préjudice global estimé à plus de

quatre milliards d'euros. Sont jugés le capitaine du navire, son second et son chef mécanicien. Mais ni son propriétaire, libérien, ni son armateur, grec, ni son affrèteur, suisse, filiale selon la presse d'un conglomérat russe qui a depuis disparu, ne sont cités à comparaître. Les véritables responsables de la catastrophe sont ainsi blanchis d'avance, ces pétroliers et ces armateurs à qui le crime, le transport de leur pétrole par des bateaux dangereux, profite. Ce sont pourtant eux qu'il faut empêcher de nuire.

Jean-Jacques LAMY

• Italie

Après le séisme de L'Aquila Les scientifiques porteront le chapeau

Six années de prison à sept scientifiques italiens, physiciens, géophysiciens ou sismologues, tel est le surprenant jugement rendu à L'Aquila le 22 octobre, les accusant de ne pas avoir prévu le séisme qui, le 6 avril 2009, a détruit cette ville ainsi que nombre de villages alentour, faisant 309 morts. Ces experts étaient membres de la commission « grands risques » qui s'était réunie à L'Aquila six jours plus tôt, le 31 mars 2009, et qui avait conclu qu'on ne pouvait prévoir un séisme majeur et qu'il n'y avait donc pas lieu de faire évacuer la ville.

Abasourdis, tous déclarent maintenant qu'on ne peut jamais prévoir avec précision un séisme et qu'ils n'avaient pas dit autre chose lors de la réunion de la commission en question. De fait, on avait enregistré depuis le début de l'année 2009 plus de 400 secousses mineures dans la région de L'Aquila. Mais le nombre de secousses pouvait laisser penser que les tensions créées

dans la zone de faille se déchargeaient régulièrement, au lieu de s'accumuler dangereusement comme à la veille d'un séisme majeur, ce qui rendait un tel événement peu probable, « sans cependant pouvoir l'exclure absolument », comme l'écrivit un des scientifiques.

Il est vrai que les scientifiques en question s'étaient laissés utiliser par le chef de la Protection civile de l'époque Guido

Bertolaso, qui s'était servi de leur signature pour se couvrir, et qui a été depuis au centre d'une série de scandales. Reste la question : le séisme était-il prévisible au point qu'il eût fallu décider de faire évacuer la ville et les alentours pour une période indéterminée ? Dans l'état actuel des prévisions, cela ne s'est jamais fait pour aucun séisme. En revanche dans le cas de L'Aquila, ville située dans une zone sismique et qui a déjà connu un tremblement de terre majeur en 1703, on pouvait évidemment prévoir qu'un jour il s'en reproduirait un, et donc prévoir les constructions en conséquence.

Or le tremblement de terre de 2009 a mis en lumière la basse qualité de nombre de constructions modernes, qui se

sont effondrées sur leurs occupants parce qu'elles avaient été érigées au mépris des normes antisismiques et parfois tout simplement au mépris de la sécurité la plus élémentaire, comme la Maison de l'étudiant ou l'hôpital. Et pour les survivants, le lendemain du séisme a été le début d'un long calvaire. Le plus souvent parqués dans des camps de toile, ils ont pu entendre Berlusconi leur déclarer avec son humour douteux qu'ils n'avaient qu'à s'imaginer être en vacances. Puis il s'était lancé dans une de ses pires mises en scène pour tenter de montrer qu'en six mois il aurait relégué tout le monde.

Résultat, plus de trois ans après, la reconstruction du centre de L'Aquila a à peine commencé, mais le nombre

de promoteurs et de mafieux qui se sont précipités sur la région, flairant la bonne affaire et cherchant à s'approprier les fonds débloqués par le gouvernement, est déjà impressionnant. L'opération a même été dénoncée, entre autres, dans le film *Draquila* de Sabina Guzzanti. Mais on peut deviner que les procédures engagées contre les promoteurs immobiliers véreux ou les autorités complaisantes n'aboutiront jamais, quand du moins elles ont été engagées.

À la nouvelle du verdict de L'Aquila, on ne peut que penser que, décidément, il est plus simple de faire porter le chapeau à quelques scientifiques.

André FRY

• Dépassements d'honoraires des médecins

Et une fois de plus, le gouvernement s'aplatit

Le candidat Hollande s'était engagé à « encadrer les dépassements d'honoraires médicaux ». Et dans ses discours, la ministre de la Santé en appelait à « l'égalité de l'accès aux soins, la non-sélection des patients, une offre de qualité pour tous ». C'étaient des mots de campagne électorale, dont on est loin aujourd'hui après la conclusion de la négociation avec les médecins

De mois en mois, l'évidence s'impose : à cause des dépassements d'honoraires, des remboursements de médicaments et des multiples forfaits instaurés sous prétexte de déficit de l'Assurance-maladie, le nombre ne fait que grandir de ceux qui renoncent à des soins en raison de leur prix, c'est-à-dire de ce qui reste à leur charge après que la Sécurité sociale a opéré à leur remboursement. Le gouvernement avait donc promis de s'attaquer aux dépassements d'honoraires. L'accord qui a été signé mardi 23 octobre entre les représentants de l'Assurance-maladie et les syndicats de médecins ne va pas dans le bon sens.

Il était question de définir un seuil de dépassement « abusif » au-delà duquel – du moins pouvait-on l'imaginer – des sanctions pourraient être prises contre les médecins contrevenants. On parlait de 150 % du tarif de la Sécurité sociale, soit 60 euros pour une consultation chez le généraliste et 70 euros chez le spécialiste. Le chiffre est resté mais seulement comme un niveau « qui pourra servir de repère »... Voilà qui a toutes les chances d'être

aussi peu efficace pour limiter les dépassements d'honoraires que le fameux « tact et mesure » qui définit leur niveau dans la loi. Et voilà qui finalement donne une légitimité officielle à la consultation chez le généraliste à 60 euros ou à celle chez le spécialiste à 70 euros.

L'accord prévoit aussi pour les médecins de secteur 2 qui pratiqueront des tarifs ne dépassant pas deux fois ceux de la Sécurité sociale, la signature d'un

« contrat d'accès aux soins ». Aux termes de celui-ci, ils s'engageront à ne pas faire de dépassement d'honoraires avec les patients qui ont de faibles revenus, ceux qui sont bénéficiaires de la CMU ou perçoivent l'aide à la complémentaire santé. Voilà qui n'est pas bien nouveau. Mais ce qui l'est, c'est qu'en échange ces médecins seront exonérés de cotisations sociales.

Et puis, le gouvernement a lâché des augmentations de rémunération pour les médecins de secteur 1, de même qu'il a cédé pour que les anciens chefs de clinique à l'hôpital puissent désormais s'installer en secteur 2, ce qui leur était interdit, et donc accéder aux dépassements d'honoraires

désormais légitimés.

Quant aux malades, surtout ceux qui ne sont pas bien riches, ils continueront à être réduits à la chasse au médecin de secteur 1,

soumis aux délais d'attente qui mettent en péril la santé, exclus du système de santé parce qu'ils ne peuvent pas payer.

Sophie GARGAN



Une complaisance qui vient de loin

Les médecins libéraux peuvent choisir entre deux conventions avec l'Assurance-maladie. Ceux du secteur 1 appliquent le tarif de la Sécurité sociale : 23 euros pour la consultation d'un généraliste et 25 euros pour celle d'un spécialiste. En revanche, ceux de secteur 2 pratiquent des honoraires libres avec dépassements, la loi prévoyant simplement que ceux-ci doivent être facturés « avec tact et mesure » !

Quant aux malades, quel que soit le secteur du médecin, ils sont remboursés à 70 % du tarif de la Sécurité sociale, le reste est pour leur poche ou leur

assurance complémentaire, s'ils en ont une. Il est évident que ce système instaure une inégalité d'accès aux soins entre ceux qui peuvent payer et les autres ; une histoire qui n'est pas nouvelle puisque le secteur 2 a été instauré en 1980 afin, disait-on alors, que les médecins restent conventionnés, qu'ils gagnent plus sans que les dépenses de l'Assurance-maladie augmentent. De même que vingt ans plus tôt, au prétexte d'empêcher que les grands médecins de l'hôpital public ne quittent l'institution, l'autorisation leur avait été donnée de consacrer 20 %

de leur temps à une activité privée à tarif libre. Et depuis, régulièrement, des enquêtes rapportent que tel professeur de tel grand hôpital parisien facture ainsi « en privé » à plus de 100 euros sa consultation, réservée à quelques élus !

À l'heure actuelle, 90 % des généralistes exercent en secteur 1, mais ils ne sont que 40 % des spécialistes à accepter ce niveau de rémunération ; quant aux chirurgiens libéraux, ils sont à près de 90 % en secteur 2. Et pour certaines spécialités où les médecins sont trop peu nombreux, comme les ophtalmologistes, il faut attendre des semaines,

on a même dit six mois dans certaines régions, avant de pouvoir consulter un médecin de secteur 1. Par contre, si on peut payer 70 euros, 80 euros, voire plus, on peut obtenir un rendez-vous dans la semaine ou sous quinzaine. Et il ne s'agit là que des consultations. Pour les actes de chirurgie, une prothèse de hanche par exemple, c'est par centaines d'euros que les chirurgiens facturent leurs dépassements, sélectionnant ainsi les plus riches ou ceux qui ont une bonne mutuelle et laissant les autres sur le tapis.

S.G.

• Dopage de Lance Armstrong

Un cycliste en bouc émissaire

Le septuple vainqueur du Tour de France, Lance Armstrong, a donc été déchu, à la suite de l'enquête de l'agence américaine antidopage, qui, dans un rapport de mille pages, a publié une foule de témoignages accablant le « champion ».

Les dirigeants officiels du cyclisme se désolent, parlant de « la plus grande crise » de l'histoire de ce sport et en même temps disant qu'elle permettra, à l'avenir, de repartir sur des bases saines. On peut en douter.

Les affaires de dopage émaillent à répétition le cyclisme et, plus ou moins, tous les sports. Le nombre de champions déçus et poursuivis par la justice est important. Le nombre de ceux qui se dopent sans s'être

fait prendre est sans doute beaucoup plus important encore.

Tout le monde sait que, compte tenu des vitesses moyennes ahurissantes des cyclistes du Tour de France – et dans les autres épreuves aussi, évidemment – de telles performances ne sont pas possibles pour des sportifs qui n'absorbent que « de l'eau claire ».

Le rapport de l'agence antidopage américaine montre qu'Armstrong avait de nombreuses complicités, chez les coureurs, chez des médecins et forcément parmi les dirigeants officiels. Rappelons ce que déclarait Hein Verbruggen, l'ancien président de l'Union cycliste internationale, en mai 2011 : « Lance Armstrong n'a jamais utilisé le dopage. Jamais, jamais, jamais. »

Devant l'énormité du

scandale, ces mêmes dirigeants accablent aujourd'hui Armstrong (« Un salopard à triché », « Lance Armstrong n'a pas de place dans le cyclisme », etc.) et cherchent à faire oublier leurs propres responsabilités : « M. Verbruggen n'a pas tenu la main des coureurs de l'US Postal quand ils se plantaient des aiguilles », a ainsi déclaré son successeur.

Les dirigeants du cyclisme et du Tour de France ne savent pas quoi faire, rétrospectivement, des sept victoires d'Armstrong dans le Tour de France. Les attribuer systématiquement aux seconds de ces épreuves ? Oui, mais voilà, certains sont aussi sulfureux qu'Armstrong. En conséquence on s'achemine vers un blanc : pas de vainqueur pendant sept années... et qu'on tourne vite la page en espérant que les sponsors ne fassent pas

comme la banque néerlandaise Rabobank, un des principaux sponsors du cyclisme, qui a déclaré jeter l'éponge et renoncer à subventionner le cyclisme.

Le sport dans cette société n'est pas une affaire d'amateurs, mais bien de professionnels, nécessairement subventionnés et dont les sponsors n'attendent que les « retombées » commerciales. Le football est même quelquefois coté en Bourse.

Le sport n'est pas seulement devenu un sport-spectacle, comme on le dit souvent. C'est devenu d'abord et avant tout une affaire capitaliste. Avec tous les coups tordus, toutes



les tricheries, toutes les mafias dont le capitalisme est coutumier. Armstrong va être passé au compte des pertes, mais ni le capitalisme, ni le dopage. Et dans les mois et les années qui viennent on n'aura certainement pas fini de « découvrir » de nouvelles affaires.

Le sport propre et populaire pourrait certainement exister... mais dans une autre société.

André VICTOR

• La Seine-Saint-Denis et le RSA

L'État creuse le déficit du département

Comme une trentaine de départements en France, le Conseil général de Seine-Saint-Denis pousse un cri d'alarme. Il ne parvient plus à boucler son budget et doit sabrer dans des services utiles à la population. La cause de ce déficit structurel est connue : l'augmentation continue du chômage, qui a atteint 12,4% et a entraîné la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

La Seine-Saint-Denis détient le triste record en étant dans ce domaine le premier département d'Ile-de-France et le troisième à l'échelle du pays ! Le nombre d'allocataires est passé de 68 217 en juin 2009, lorsque c'était

encore le RMI, à 83 387 en juin 2012, avec le RSA, et cette tendance s'aggrave.

Cette augmentation pèse lourdement sur le budget du département. Et c'est d'autant plus anormal que, lorsque l'État s'était défaussé de cette

mission de solidarité, il avait promis des compensations. Mais il les a gelées depuis 2011, entraînant un manque de plus de cent millions d'euros pour la seule Seine-Saint-Denis en 2012. Ainsi, l'un des départements les plus pauvres n'a pas d'autre choix que de sabrer dans les services publics ou d'augmenter les impôts.

Le tout nouveau président du Conseil général, le socialiste Stéphane Troussel, qui remplace Claude Bartolone, souligne qu'à population égale, le

Conseil général des Hauts-de-Seine « dispose... chaque année de 450 millions d'euros de plus que celui de Seine-Saint-Denis ». 450 millions, c'est le coût de construction d'environ dix-huit collèges.

Comme d'autres présidents de Conseils généraux, Stéphane Troussel a été reçu à l'Élysée. Mais même si ses amis sont au pouvoir, il n'y a pas grand-chose à attendre d'un gouvernement qui, depuis le début de sa mandature, n'a de complaisance

qu'envers le monde patronal et qui, comme la droite, diminue les dépenses sociales. L'État a prévu de reconduire un fonds d'urgence de 170 millions pour aider les départements en difficulté, mais celui de Seine-Saint-Denis n'est éligible à aucun dispositif de secours, il est considéré comme trop riche. Ce seront donc encore une fois les milieux populaires qui seront appelés à se serrer la ceinture !

Aline URBAIN

• Centres pour handicapés et prisons

Des zones de non-droit du travailleur

Le patron d'une PME des environs d'Angoulême a écrit aux autorités pour dénoncer la concurrence déloyale que lui feraient les détenus des prisons alentour. En effet son entreprise est sur le même créneau que celles qui exploitent désormais le travail des prisonniers : le « conditionnement à façon ».

Il s'agit de travaux qui ne demandent pas de qualification particulière, ni de machines, seulement une main-d'œuvre contrainte de ne regarder ni à sa peine, ni à ses heures : mise en carton ou sous blister de jouets et petits appareils électroménagers, en joignant le mode d'emploi ;

assemblage et empaquetage de corbeilles cadeaux ; confection d'objets publicitaires ne demandant qu'une paire de ciseaux et un bâton de colle, etc.

Le patron en question, interrogé par le quotidien *Le Monde*, annonce payer le smic, un treizième mois, une prime de participation et une mutuelle. Ce n'est pas le cas de bien d'autres PME de ce secteur qui peuvent naître et disparaître à la vitesse des champignons et payent strictement le smic horaire, décomptent très approximativement le temps de travail et disposent d'une main-d'œuvre abondante et interchangeable parmi les mères de familles isolées de petites villes et de quartiers

frappés par le chômage.

Mais en prison c'est encore pire : les détenus ne touchent même pas la moitié du smic horaire et surtout ils ne sont pas soumis au Code du travail : aucune protestation n'est possible, la possibilité même de travailler est soumise à l'arbitraire de l'administration, le travail à la tâche est la règle. Une détenue licenciée par son patron avait porté l'affaire devant les Prud'hommes. Ces derniers se sont déclarés incompetents car, suivant la loi, les détenus ne sont pas des salariés. Il faut croire que les patrons trouvent leur compte dans cette réelle zone de non-droit puisqu'une des entreprises leader dans ce secteur est une filiale de GDF Suez.

Pourtant il y a plus sordide encore. Les margoulines spécialisés dans l'exploitation des détenus se plaignent en effet de la concurrence déloyale des Centres d'aide par le travail. Les personnes travaillant dans ces centres ne sont pas, elles non plus, soumises au Code du travail, mais uniquement à l'appréciation de l'administration. Les centres ne payent qu'une partie du smic inversement proportionnelle au handicap, l'État payant le reste, ce qui les rend moins chers que les prisons pour les donneurs d'ordres.

La recherche incessante de la baisse du « coût du travail » a sa logique. Elle n'est pas belle à voir.

Paul GALOIS

• Collège Georges Politzer Bagnole

« Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance »

La réplique prêtée à Lincoln ne devrait-elle pas s'adresser à l'Inspection académique de Créteil ? À quelques jours des vacances, il manque toujours plus de trois cents manuels scolaires, pourtant promis pour début octobre. Pour effectuer cet achat, le collège avait besoin d'une subvention de l'Inspection académique... qui n'arrive pas.

Sans solution, la direction du collège prétend maintenant que la somme nécessaire, 7000 euros, serait trop importante et demande aux enseignants de revoir leur commande à la baisse !

Lors d'une réunion, les parents ont été informés du fait que les manuels attendus n'étaient même pas encore commandés, risquant de ne jamais arriver dans les cartables. Devant leur émoi, la direction a fini par promettre d'acheter les manuels manquants en prenant sur le budget du collège.

En attendant, dans cet établissement d'un quartier très populaire, les élèves sont censés se contenter de ce qui existe. Les premières classes constituées sont à peu près normalement dotées, mais dans les classes servies en dernier, les élèves essaient de suivre avec un livre pour deux ou trois et l'apprentissage à la maison devient mission impossible. Les voici déjà dans l'ambiance pour leurs débuts dans le secondaire !

Et leurs professeurs sont réduits à faire des montagnes de photocopies pendant qu'on abreuve les usagers de l'école de discours sur la politique de réussite en Seine-Saint-Denis.

Correspondant LO

L'Humanité-Dimanche et l'assassinat de Pierre Overney

Dans son numéro daté du 11 au 17 octobre, l'Humanité-Dimanche publie, sous la signature de Morgan Sportès, un article relatif à l'assassinat, le 25 février 1972 aux portes de l'usine Renault de Billancourt, du jeune militant maoïste Pierre Overney.

C'est au cours d'une intervention devant l'usine que Pierre Overney fut tué de sang-froid par un vigile en civil, Jean-Antoine Tramoni, ancien militaire et tireur entraîné. L'émotion fut vive et l'enterrement d'Overney à Paris fut l'occasion d'une

manifestation de dizaines de milliers de personnes. Mais le PCF, à l'époque, considéra qu'il ne s'agissait là que « d'une mascarade ». Ses attaques constantes et souvent violentes contre les organisations d'extrême gauche, qu'il avait baptisées les « gauchistes », conduisirent la section Renault du PCF à voir, dans l'assassinat de Pierre Overney par Tramoni « une provocation montée de toutes pièces avec des agents téléguidés, commandos gauchistes et police en civil entremêlés, [qui] est dirigée contre le mouvement ouvrier et démocratique ».

Ensomme, Overneys'était fait tuer volontairement, par

pure « provocation », pour affaiblir le PCF !

Eh bien, quarante ans et plusieurs gouvernements de « gauche plurielle » plus tard, il semble que l'hebdomadaire du PCF n'ait pas changé son... fusil d'épaule. Le rédacteur de l'article de *l'Humanité-Dimanche*, auteur d'un livre sur l'affaire Overney, reprend la thèse de la « provocation », l'expliquant par la crainte du pouvoir politique devant la possible « victoire de l'Union de la gauche [aux élections législatives de mars 1973], donc à l'arrivée de ministres communistes au gouvernement, [...] en pleine guerre froide. Un climat de violence est donc bienvenu : il faut faire

peur aux classes moyennes, les inciter à voter à droite ». Et d'appeler à la rescousse Roger Sylvain, secrétaire de la CGT Renault de l'époque qui affirme que les maoïstes avaient été embauchés dans l'usine avec « la complicité du haut encadrement ».

Au PCF, les mensonges ont décidément la vie dure, au point de ressortir tels quels quarante ans après. Quant à savoir si, dans les difficultés du PCF, sa propre politique et ses mensonges n'auraient pas leur part de responsabilité, il faudra sans doute attendre encore au moins quarante ans pour le voir se poser la question.

Viviane LAFONT

• PSA – Aulnay-sous-Bois

Contre la fermeture

Des travailleurs toujours mobilisés

À PSA Aulnay, la dernière semaine passée a été agitée pour la direction qui, malgré quelques tentatives de provocation et de division, a pu constater que la combativité d'une partie des travailleurs de l'usine ne faiblit pas.

Depuis des mois, la direction de l'usine d'Aulnay vole les travailleurs de plusieurs dizaines d'euros sur les salaires: chaque fois que les ouvriers se réunissent pour discuter de leur sort, la direction les compte en grève et retire une partie de leur paye – en toute illégalité, comme cela a été signifié à la direction par l'inspection du travail. Cela choque les travailleurs qui estiment, à juste raison, que puisque le patron a décidé de fermer l'usine, c'est à lui de payer le temps pendant lequel ils discutent de leur avenir.

Mardi 16 octobre, un débrayage sur ce sujet a été décidé en assemblée générale, et plus de 400 travailleurs des deux équipes ont manifesté devant le bâtiment de la direction, le Paquebot. Par un accord écrit du directeur et de quatre syndicats, les salariés obtenaient que dorénavant les heures d'assemblées générales seraient payées. Mais à peine cet accord signé, le lendemain, la direction centrale diffusait un « démenti » provocateur pour désavouer la décision de la direction d'Aulnay – osant même écrire que le directeur avait été menacé, que l'accord avait été obtenu sous la contrainte. De la part d'une direction qui s'apprête

à fabriquer 8 000 chômeurs, voilà qui a de quoi révolter ! C'était tout simplement une volonté de revenir sur l'accord.

L'indignation a été grande et le jour même une nouvelle manifestation a eu lieu devant le Paquebot. Cette fois, la direction avait décidé de tenter une provocation, en vidant le bâtiment de ses employés et de ses vigiles, avec la mise en scène d'une soi-disant « séquestration ».

Pour répondre à cette provocation, l'usine s'est aussitôt arrêtée, et deux cents travailleurs sont venus se rassembler devant le Paquebot. La direction centrale, estimant sans doute qu'elle en avait assez fait, après avoir reçu une délégation d'ouvriers au siège central de Poissy, a fait savoir qu'il n'y aurait aucune sanction.

Empêcher un sale coup

Le début de la semaine du 22 octobre a été marqué par la préparation de la journée du jeudi 25, où deux réunions devaient avoir lieu avec d'abord un Comité d'entreprise exceptionnel, au cours duquel la direction voudrait faire voter par les syndicats la réactivation du « PSE », c'est-à-dire du plan de licenciement. Si le vote était favorable à la direction, elle pourrait commencer immédiatement des mutations provisoires sur les autres usines, dans le but de vider l'usine d'Aulnay. Se trouvera-t-il des syndicalistes assez dévoués à la direction pour voter cette infamie ? Ce qui est sûr, c'est que les travailleurs d'Aulnay comp-

possible ce jour-là devant le siège de PSA, pour faire pression sur la réunion et influencer sur la décision des élus.

La seconde réunion du 25 octobre devait avoir lieu à Bercy, au ministère du Redressement productif. Il s'agit de la première réunion tripartite – une réunion certes réclamée depuis longtemps par les travailleurs, mais où leurs revendications n'ont même pas été

mises à l'ordre du jour. PSA voudrait donner le ton, en essayant de discuter non pas de la situation de l'emploi mais très certainement de la quantité d'argent public que le gouvernement est prêt à lui offrir. Il n'y a donc pas grand-chose à en attendre pour les travailleurs.

Ces réunions, pour l'instant, ne servent à rien. Mais elles se déroulent dans une ambiance tendue, où la direction

doit toujours faire face à plusieurs centaines de travailleurs qui, depuis des mois, se battent inlassablement contre le plan de fermeture. Si ce noyau de travailleurs, qui ont promis d'être le « cauchemar de Varin », réussit à entraîner le reste de l'usine, la peur pourrait bien commencer à changer de camp.

Correspondant LO

• Banque PSA-Finance

Le gouvernement PS choisit son camp

Il a été annoncé que le gouvernement a accepté de soutenir la filiale bancaire de PSA à hauteur de plusieurs milliards. La banque PSA-Finance courait en effet le risque de voir sa note dégradée par les agences de notation, et donc, de payer plus cher ses emprunts. Voilà une situation qui ne risque pas de la mettre en danger, elle qui a réalisé quelque 271 millions de bénéfice au premier semestre de cette année !

Le Figaro écrivait lui-même il y a quelques jours : « Paradoxalement, PSA-Finances n'est pas à proprement parler une banque malade. Elle est fortement capitalisée au regard des usages du secteur. » Mais le tout petit risque de voir ses profits un peu écornés par une hausse des taux d'intérêts suffit à la direction

pour aller pleurer misère auprès du gouvernement !

Bien sûr le gouvernement a aussitôt consolé la direction de PSA en lui promettant qu'il allait « garantir » ses emprunts à hauteur de 5 à 7 milliards d'euros. Si la banque se retrouve en difficulté, pas de problème, c'est l'État qui payera ses dettes, avec l'argent des contribuables bien sûr. Et Montebourg expliquera ensuite aux travailleurs que l'État ne peut pas se mêler des affaires des entreprises privées ?

En guise de « contrepartie », Montebourg a demandé à la direction de bien vouloir renoncer à « plusieurs centaines » de licenciements... dans le secteur de la recherche et du développement. C'est une manière d'enterrer la fermeture d'Aulnay et les licenciements à Rennes. Mais même cela, c'est encore trop ! Le 24 octobre, le PDG

Philippe Varin a dédaigneusement refusé de faire cette maigre concession.

Montebourg a également demandé à PSA d'accepter d'intégrer un représentant des syndicats au Conseil de surveillance – comme cela se fait chez Renault, et comme si cela avait jamais empêché la moindre suppression d'emploi. Il ne s'agirait de rien de d'autre que d'un petit os à ronger offert aux syndicats dans l'espoir d'obtenir leur adhésion, en sachant parfaitement qu'un militant syndical, quelles que soient ses positions, n'aurait pas le moindre pouvoir noyé parmi les quatorze requins du Conseil de surveillance.

En échange de ces concessions plus que dérisoires, le PS veut bien garantir les profits des capitalistes. Mais pas les emplois des travailleurs de PSA.

Correspondant LO

• Alcatel-Lucent

Nouveau plan de licenciement

Lors d'un Comité central d'entreprise, jeudi 18 octobre, la direction d'Alcatel-Lucent a annoncé la suppression de 5 490 emplois dans le monde dont 1 430 en France, soit 15 % des effectifs. Elle a également annoncé qu'elle voulait fermer le site de Vélizy qui compte plus de 3 000 salariés.

Un rassemblement a eu lieu vendredi où ils se sont retrouvés à 700. C'est beaucoup

car ce jour-là, de nombreux salariés étaient absents pour cause de télétravail. Il n'y a aucune raison d'accepter ce énième plan de licenciement. Un simple retour en arrière donne une idée des dégâts causés par les patrons. En 2001, après de nombreuses charrettes de licenciements, Alcatel comptait encore 110 000 salariés dans le monde. C'était avant la fusion avec Lucent (30 000 personnes) en 2006. Cette fusion a été suivie de 17 500 suppressions d'emplois en 2007,

2008 et 2009. Au total, il n'y avait plus que 76 000 salariés dans le monde dont 9 500 en France, avant ce nouveau plan.

La direction prétend que la R&D (Recherche et développement), secteur de nombreux travailleurs de Vélizy, sera peu touchée. Mais de qui se moque-t-on ? Chacun sait que la fermeture du site, avec toutes les restructurations qu'elle induira, aura des conséquences dans tous les secteurs. La direction a bien pensé son plan : elle avait

laissé planer la menace de la fermeture du site de Vélizy à cause d'un bail trop cher. Le hasard fait bien les choses puisqu'elle règle tout avec le plan de licenciement.

Les travailleurs n'auront pas non plus à compter sur le gouvernement. Les ministres Pellerin et Montebourg ont déclaré avoir « décidé de se mobiliser pour favoriser un plan d'action de la filière ». Leur problème n'est donc pas les salariés qui perdent tout mais de « favoriser la filière », autrement dit

de subventionner le patronat même quand il licencie. Alcatel-Lucent est un des gros bénéficiaires de cette niche fiscale qui s'appelle le crédit impôt-recherche et nul doute qu'il continuera à le toucher.

À Alcatel aussi, le patronat mène la guerre contre les travailleurs. Il ne leur reste qu'à refuser les licenciements, et tous les mauvais coups que la direction prépare, comme la fermeture de Vélizy.

Correspondant LO

• Petroplus – Petit-Couronne (Seine-Maritime)

Shell doit payer !

Le tribunal de commerce de Rouen a prononcé mardi 16 octobre la liquidation judiciaire de la raffinerie Petroplus de Petit-Couronne, faisant suite à la faillite de la société-mère suisse en décembre dernier.

Les offres de reprise de Netoil, basé à Dubaï, ainsi que celle de APG de Hongkong ne présentaient pas, aux yeux des juges, ni d'ailleurs du ministère public, les garanties financières et techniques suffisantes.

C'est la Shell qui a exploité cette raffinerie pendant 80 ans. En 2008, après avoir cessé d'y faire des investissements et l'avoir laissée se dégrader, elle l'a revendue pour une bouchée de pain à Petroplus. Petroplus n'a pas davantage fait de travaux de modernisation, se contentant de se « payer sur la bête ». De l'avis de tous, cela revenait à une fermeture préméditée dans laquelle la Shell laissait le sale boulot à Petroplus.

Pour les 470 travailleurs

encore présents sur le site, mais aussi les centaines de sous-traitants et pour tous ceux dont les revenus dépendent de l'activité de la raffinerie, c'est une véritable catastrophe.

Le tribunal a donné un dernier sursis, jusqu'au 5 novembre, pour qu'un repreneur se manifeste. Netoil a fait savoir qu'il allait faire une nouvelle offre et qu'il viendrait le 5 novembre avec son partenaire, pour le compte duquel il raffinerait le pétrole. La société coréenne qui doit faire les travaux de modernisation serait aussi présente. APG a également annoncé qu'il était toujours candidat à la reprise. L'intersyndicale, qui soutient



la reprise par Netoil, a été reçue vendredi 19 octobre à l'Élysée. Mais, même si Hollande a assisté en personne à une partie de la réunion, elle n'est repartie qu'avec des bonnes paroles.

Lorsque les responsables politiques au gouvernement disent qu'ils vont tout mettre en œuvre pour faciliter une solution de reprise, ou de « réorientation industrielle », ils

ne vont pas jusqu'à se donner les moyens de faire payer les responsables de cette situation, à commencer par la Shell. Les milliards de profits que la Shell a accumulés au fil des ans devraient pourtant servir d'abord à garantir les emplois et les salaires de ceux qui ont produit ces richesses.

Correspondant LO

• Seud C – Auzon (Haute-Loire)

Des petits patrons pas transparents

Fin août, au retour des congés, les quatorze travailleurs de la Seud C, qui fabrique des vérins et des petits moteurs, ont découvert que l'entreprise avait été vendue pendant l'été !

Mais, en rassemblant les bribes d'informations que les uns et les autres obtenaient, ils se sont aperçus que le repreneur contestait le prix de vente de l'entreprise. Une enquête est d'ailleurs en cours. Bien sûr, ni l'ancien patron ni le nouveau ne se sont donnés la peine de les informer de la situation.

Pendant un temps, l'ancien patron continuait à jouer son rôle de gérant. Mais, fin septembre, il a refusé de payer les salaires. L'argent était pourtant disponible sur les comptes de l'entreprise, mais il prétendait qu'il n'y avait plus de patron pour signer les chèques !

Quelles que soient les maigres entre les patrons, ce n'est pas aux travailleurs d'en payer les conséquences. Ceux de la Seud C ne se sont pas démontés. Depuis fin septembre, tous se retrouvent le matin pour échanger les nouvelles et décider de ce qu'il y a à faire. Le 8 octobre, ils ont saisi les Prud'hommes du

Puy-en-Velay pour exiger leur dû. Puis, le 12 octobre, c'est toujours sous leur pression, alors que tous étaient dans la salle sauf les patrons, que le tribunal de commerce a nommé un administrateur judiciaire, qui a pu signer les chèques.

Dans la presse locale, les propos de l'ancien patron ont choqué les salariés de l'entreprise : « Ça fait mal au cœur, c'est sûr. C'est un drame de voir qu'il n'y a plus personne pour piloter l'entreprise. J'espère que ça ne va pas durer trop longtemps », ont-ils pu lire. Pour pleurer sur l'avenir de l'entreprise qu'il a fondée, le patron est encore présent, mais

quand il s'agit de payer les salaires des salariés et donc le gagne-pain de quatorze familles, il n'y a plus personne. Or il est bien responsable du non-paiement des salaires, car il avait les moyens de trouver des solutions.

Grâce à leur mobilisation, les travailleurs ont obtenu que les salaires du mois de septembre soient versés rapidement, et avec cent euros en plus par jour de retard depuis que l'entreprise a été informée de la décision des Prud'hommes. Mais, pour les mois suivants, rien n'est réglé et les travailleurs comptent rester mobilisés.

Correspondant LO

• Banque de France – Saint-Denis

Contre la fermeture

Lors d'un comité central d'entreprise, en septembre 2012, le président de la Banque de France Christian Noyer a détaillé son nouveau projet « Banque de France à l'horizon 2020 ». Son projet prévoit, comme dans les autres banques, des réductions d'effectifs : le non-remplacement d'un poste sur deux dans le cadre des départs en retraite, c'est-à-dire de 1 700 à 2 100 postes, et la fermeture, doublée de la vente, de nombreuses succursales dont celle de Saint-Denis, située dans un bel immeuble en centre-ville.

Ce n'est pas la crise qui peut expliquer ces restrictions. La banque affiche un bénéfice de cinq milliards d'euros après

impôts en 2011. Le 21 septembre, suite à un appel national des syndicats, les salariés de la Banque de France s'étaient mis en grève à 80 %, du jamais vu. À Saint-Denis, la grève avait été suivie dans cette proportion.

Les 74 salariés de Saint-Denis ne veulent pas désarmer : appuyés par les élus de la ville, ils se sont rassemblés de nouveau le 16 octobre pour dénoncer la fermeture de leur succursale, qui est une atteinte, une de plus, au service public. En effet les employés de cette agence ne se contentent pas d'évaluer la solidité financière des entreprises : ils aident les familles à monter des dossiers de surendettement

– procédures qui peuvent retarder notamment l'expulsion d'un logement – et prodiguent des conseils pour obtenir un compte bancaire à ceux qui en sont privés. À l'agence de Saint-Denis, 2 600 dossiers de surendettement ont été établis en 2011, ce qui a permis à mille personnes de retrouver un compte.

La direction de la banque voudrait n'ouvrir qu'un guichet en Seine-Saint-Denis, dans un département qui reçoit 50 000 personnes chaque année pour des dossiers de surendettement, des réouvertures de compte, des informations diverses sur le droit bancaire, et ce, une fois par semaine ! Cela revient à obliger

le public à avoir recours à Internet, auquel il n'a pas forcément accès, pour monter les dossiers de surendettement ou à faire appel aux assistants sociaux, déjà débordés.

« Nous ne voulons pas que notre métier soit démolé, nous voulons continuer de rendre service aux gens, notamment aux plus fragiles qui ont le plus besoin de nous », ont déclaré les syndicalistes présents lors du rassemblement. La fermeture de la succursale de Saint-Denis intervient au moment où le chômage et la pauvreté s'accroissent. Ces suppressions d'emplois, en s'ajoutant aux milliers d'autres, vont contribuer à renforcer l'exclusion.

Aline URBAIN

• Ardam Electrolux – Revin (Ardennes)

Bénéfices en hausse, emplois menacés

Le trust suédois Ardam Electrolux a annoncé la fermeture en 2014 de son usine de Revin, spécialisée dans la fabrication de lave-linge. Les emplois de centaines de travailleurs sont ainsi menacés de disparaître.

Après avoir bénéficié durant des années d'exonérations de charges sociales et annoncé une augmentation de 19 % de ses bénéfices pour le seul troisième trimestre 2012, soit 115 millions d'euros, la direction a expliqué aux 419 salariés que l'usine n'était plus prévue dans la « stratégie de l'entreprise ». En conséquence, et sous prétexte de pallier la baisse de la demande sur le marché européen et américain, ce géant de l'électroménager entend sacrifier des centaines d'emplois et, de fait hâter la ruine d'une ville comme Revin, dans un département déjà lourdement frappé par un taux de chômage de plus de 12 %.

Suite à cette annonce, les travailleurs ont décidé de débrayer et d'aller manifester à Charleville-Mézières, devant la préfecture, où les représentants syndicaux étaient reçus par le préfet.

Une colère sourde résonnait dans les rues de Charleville. Beaucoup étaient abasourdis par cette nouvelle, mais la révolte s'est exprimée lorsque les représentants syndicaux sont revenus de leur entrevue avec le préfet. Les cris de « Interdiction des licenciements ! », « Qu'on botte le cul de la direction », venaient rythmer le compte-rendu des responsables syndicaux.

Aujourd'hui, les travailleurs ne sont pas dupes des pseudo-plans de reprise, qui se traduisent au final par la liquidation des entreprises et des emplois après le détournement des financements publics. Il faut prendre sur les bénéfices accumulés par Electrolux pour maintenir les emplois et les salaires.

Correspondant LO

• Mairie de Tours

Face à l'amiante: irresponsable négligence

Depuis le vendredi 12 octobre, les sous-sols de la mairie de Tours sont bouclés, sous scellés, strictement interdits d'accès. Une grosse gaine de ventilation qui traverse ces sous-sols sur environ 80 mètres est en effet recouverte d'amiante. Ce calorifugeage est par endroit tellement dégradé qu'il en tombe des morceaux par terre !

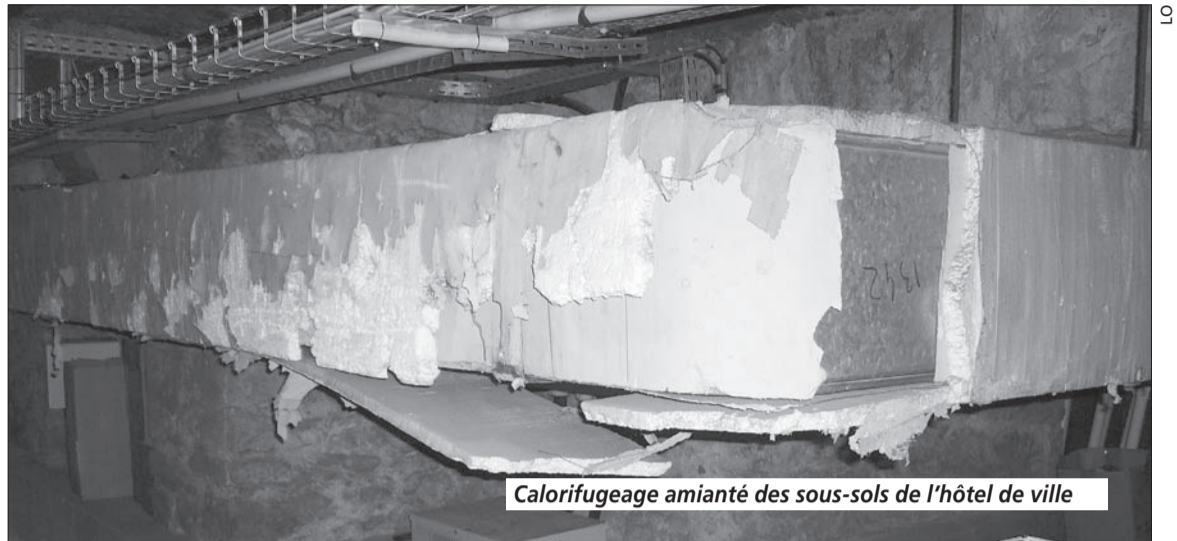
Les locaux vont devoir être totalement désamiantés et la trentaine d'agents qui y travaillent vont passer dans les dix jours qui viennent scanner et examens médicaux. Mais le moins qu'on puisse dire est que la mise à jour de ce problème, comme les mesures d'urgence élémentaires qu'elle a entraînées, est moins le fruit de la réactivité de la municipalité que de celle des salariés eux-mêmes.

Tout commence fin juin, quand un agent municipal se voit diagnostiquer un cancer de la plèvre. Les médecins ont une forte suspicion sur une exposition à l'amiante, et une

demande de reconnaissance de maladie professionnelle est constituée. Parallèlement, les délégués du personnel informent la municipalité. Début juillet, lors d'un CHS, ils demandent la communication de l'ensemble des diagnostics techniques amiante ayant dû être effectués dans les bâtiments municipaux depuis l'interdiction de cette matière en 1997. Jusqu'à présent, pour la municipalité, qui dit craindre de créer une « psychose », une telle communication n'est jamais allée de soi.

Courant septembre, n'ayant pas ou peu de nouvelles de la direction, la CGT envoie elle-même à l'analyse trois échantillons ramassés à terre par des salariés dans deux services différents où leur collègue malade a travaillé : les sous-sols de la mairie, et la station d'épuration d'eau potable. Le verdict tombe le 1^{er} octobre : les trois échantillons contiennent de l'amiante.

Dans les sous-sols de l'hôtel de ville, l'émotion est vive parmi les salariés du service Entretien, relégué depuis des



Calorifugeage amiante des sous-sols de l'hôtel de ville

dizaines d'années dans ces locaux quasi aveugles, mal ventilés, au niveau des gaz d'échappement des voitures. La DRH doit alors se déplacer rapidement et, lors des deux réunions d'information organisées dans le service, les représentants de la municipalité et de l'administration ont à faire face à l'inquiétude mais aussi à la colère des agents. Il aura fallu cela pour que la municipalité prenne la mesure du problème, accélère le cours des choses et prenne les mesures nécessaires de protection du personnel. Quant aux

diagnostics amiante, ils sont enfin devenus accessibles.

Mais si les choses évoluent rapidement pour les agents du service Entretien, il n'en va pas de même à la station d'épuration d'eau potable. Dans ce service, le personnel ignore toujours si le gros chantier qu'a constitué la réfection des puits de captage a fait l'objet des

diagnostics avant travaux, obligatoires en pareil cas. Les déchets de fibrociment amiantés entraînés par la réfection de ces puits traînent ou ont traîné à tous les vents... Dans ce service au moins, les mesures les plus élémentaires de transparence et de prévention restent encore à mettre en place.

Correspondant LO

• Camiva Iveco Saint-Alban-Leyse, (Savoie)

Licenciements et répression

Les 171 salariés de Camiva-Iveco à Saint-Alban-Leyse, entreprise de fabrication de matériel de lutte contre l'incendie, qui est une filiale de Fiat depuis 1997, sont menacés d'être tous licenciés suite à la fermeture de cette usine.

Malgré de nombreuses mobilisations ponctuelles après cette annonce en mai, les salariés se sont retrouvés après les vacances avec une direction qui ne pensait qu'à faire transférer en Italie une partie de la production de Saint-Alban, signifiant la mort lente des fabrications sur ce site de la banlieue de Chambéry. Elle ne consentait, en dehors du bla-bla usuel sur les aides et mutations, qu'une mini-concession : la création d'un « pôle d'excellence » qui aurait repris 42 salariés, solution qui ne lui aurait pas coûté cher, car se réalisant sur un terrain fourni par les communes locales.

Les travailleurs ne l'ont pas entendu de cette oreille : lundi 15 octobre lors du vote du mal-nommé Plan de sauvegarde de l'emploi, qui n'accompagnait

cette mesurette que d'indemnités extra-légales plafonnant à 25 000 euros, sur les 154 bulletins exprimés, une majorité de 90 votants, contre 63, a refusé ce plan.

La direction a alors tout de suite sorti la grosse artillerie : elle suspendait les négociations, précisant qu'elle s'en tiendrait aux indemnités légales de licenciement et annulait sa mesurette de 42 emplois « sauvés ».

Cette gifle aux salariés (et aux collectivités locales) était suivie d'un appel à la manière forte. Le jeudi 17 octobre, la direction assignait seize salariés en référé devant le tribunal de grande instance de Chambéry pour le lendemain. Prétextant les actions ouvrières tentant d'empêcher le transfert de certaines fabrications vers l'Italie, elle demandait d'abord « l'expulsion immédiate de toute personne bloquant les opérations de chargement et de circulation des camions », « sous peine d'y faire procéder avec le concours de la force publique » et ensuite « la condamnation des contrevenants à une astreinte de 1 000 euros par infraction »

Le TGI du 18 octobre a pris une décision qui ne se voulait pas totalement pro-patronale : il ordonnait la cessation de toute entrave au chargement des camions et à leur libre circulation sous astreinte de 1 000 euros par infraction mais refusait l'expulsion éventuelle par les CRS des travailleurs présents.

Des travailleurs qui ne font rien d'autre que de lutter pour conserver leur gagne-pain se voient ainsi soumis aux coups de leur direction.

Correspondant LO

• Arsenal de Lorient

Le ministre a changé, pas les salaires

Jeudi 18 octobre, le ministre de la Défense, Le Drian, est venu à DCNS Lorient (Direction des constructions navales) pour la mise à l'eau de la frégate *Normandie*.

À cette occasion la CGT avait appelé à un rassemblement, pour lui demander ce qu'il comptait faire concernant les trois ans de blocage des salaires des ouvriers d'État et les faibles augmentations générales consenties aux salariés sous statut privé. Tout cela alors que, tous les ans, DCNS verse des dividendes conséquents aux actionnaires, ceux de Thales notamment, qui détient 35 % du capital.

Près d'une centaine de

travailleurs se sont retrouvés pour entendre ses réponses. Il a bien voulu écouter quelques minutes mais n'a pas daigné répondre, arguant du fait qu'une réunion était prévue avec les représentants du personnel, dûment élus. Et lors de cette réunion, il n'a pas plus répondu.

Tous ceux qui étaient là en sont sortis bien convaincus que, devant la désinvolture et le mépris du ministre envers les revendications, il ne suffirait pas de quémander. Pour se faire entendre, une mobilisation plus large contre la politique de la direction de DCNS et celle du gouvernement s'impose.

Correspondant LO

• Maison de retraite de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados)

Des attaques qui ne passent pas

À la maison de retraite de Saint-Pierre-sur-Dives, plus de la moitié des titulaires ont fait grève le 9 octobre, mouvement soutenu par 90 % du personnel. Dans un secteur, tout le personnel étant entièrement en grève, le directeur a même dû affecter trois personnes réquisitionnées : du jamais vu !

Il s'agissait de participer à

un mouvement national : les patrons du secteur prétendent dénoncer la convention collective de 1951, pour tenter d'enterrer des droits du personnel tels que le 13^e mois, la prise en compte de l'ancienneté, le paiement majoré des dimanches ou des jours fériés travaillés. Toutes choses inacceptables, d'autant plus que

bien des salariés ont à peine plus que le smic.

Une trentaine de salariées ont défilé dans la ville et ont été reçues à la mairie pour interpellier les élus qui siègent au conseil d'administration de la maison de retraite.

Voilà qui a fait l'événement dans cette petite ville.

Correspondant LO

• La Poste Centre de distribution Paris 20

Un patron comme les autres

Au centre de Paris 11, lorsque les travailleurs ont été transférés dans les locaux de Paris 20, le 17 septembre, la direction s'était engagée, main sur le cœur, à ne supprimer aucun emploi... Or, depuis le transfert, elle a tenté de se débarrasser de trois d'entre eux, qui assuraient le ménage dans les anciens locaux.

Au prétexte qu'ils sont employés d'une entreprise de sous-traitance, La Poste prétendait que l'avenir des travailleurs du ménage n'est pas de son ressort. Mais c'est bien elle le donneur d'ordres, elle qui met en concurrence les différentes entreprises, quitte à ce que les sous-traitants fassent travailler leurs employés dans

les pires conditions et pour des salaires dérisoires.

Dans les différents bureaux de poste parisiens, la gestion des immeubles et des sociétés de nettoyage est une véritable usine à gaz : confiée à plusieurs entreprises privées, dont Nexity (grand nom de l'immobilier) ou encore Exprimm (filiale de Bouygues) elle

permet à toutes ces sociétés de se sucrer au passage, dans l'opacité la plus totale.

Aux yeux de tous, il était clair qu'il ne fallait pas laisser la direction mettre ces trois camarades dehors sans réagir. La solidarité s'est donc organisée autour d'eux. Ils se sont présentés tous les jours dans les nouveaux locaux et y ont été accueillis chaleureusement par les postiers.

Des assemblées générales se sont tenues pour exiger qu'ils restent dans les nouveaux locaux et les travailleurs du ménage du site de Paris 20 ont refusé de s'occuper de la nouvelle plateforme accueillant les activités transférées de Paris 11.

Après plusieurs semaines pendant lesquelles chacun, de la société de sous-traitance Onet à La Poste et à ses différentes structures de

gestion immobilière, s'est renvoyé la balle pour justifier le renvoi de ces travailleurs, des propositions ont finalement été faites à chacun d'eux. Face à ces arrangements entre patrons, la solidarité entre travailleurs, au-delà de leur statut ou du nom de leur employeur, a porté ses fruits.

Correspondant LO

• Centre de distribution du courrier de La Poste – Colombelles (Calvados)

Il faut des remplaçants !

Mardi 16 octobre, les trente titulaires présents de la distribution postale du centre de Colombelles ont arrêté le travail. Un mouvement unanime qui a pris la direction au dépourvu.

C'est que, depuis le début du mois de juillet, les agents doivent effectuer des parties

supplémentaires dans leur tournée pour combler les absences d'agents, malades ou en congés. Cela occasionne évidemment de la fatigue supplémentaire, d'autant qu'ils ne peuvent que rarement récupérer avec un jour de repos.

La direction, face au mouvement, a promis l'embauche

de CDD dès le deuxième jour d'absence d'un agent, ce qui en principe devrait limiter un peu les heures supplémentaires obligatoires. Chacun est sorti du conflit prêt à se battre pour faire appliquer ces promesses, satisfait d'avoir tous ensemble relevé la tête.

Correspondant LO

• Libéralisation du courrier

Quand La Poste concurrence La Poste

Depuis cet été, deux filiales de La Poste sont autorisées à distribuer le courrier. Il s'agit de Médiapost, créé à l'origine pour distribuer les prospectus, et de Néopresse, qui avait vocation de distribuer la presse.

C'est l'un des effets de la libéralisation totale de la distribution du courrier et, outre ces deux filiales postales, 29 entreprises privées ont déjà demandé à l'Autorité de régulation du secteur, l'ACERP, de pouvoir accéder.

Pendant des années, La Poste a brandi la menace de la fin du monopole pour faire accepter les réductions d'effectifs et la dégradation des conditions de travail, à longueur des réunions qu'elle organisait dans les bureaux. Alors, aujourd'hui, il est particulièrement savoureux de la voir organiser la concurrence... avec elle-même.

Pour La Poste, la distribution des lettres par ses filiales serait tout bénéfice. Les conditions de travail et le statut des employés y sont en effet bien plus défavorables. Chez Médiapost, la moitié des salariés travaillent à temps partiel. Les contrats de dix heures par semaine sont nombreux. Les dépassements d'horaires sont la règle, et la distribution des prospectus se fait bien souvent avec son véhicule personnel.

Beaucoup d'étudiants et de retraités y travaillent. Et, quand une plateforme ferme, les salariés de Médiapost n'ont même pas les quelques garanties dont bénéficient ceux de La Poste. Rien d'étonnant à ce que ce genre de filiale contribue pour une large part aux bénéfices du groupe La Poste.

Ces conditions de travail sont un scandale permanent, qui ne peut laisser indifférent aucun travailleur de La Poste et de ses filiales. En prenant des dispositions pour que les salariés des filiales puissent effectuer à moindre coût le travail jusque-là réservé aux facteurs, la direction de La Poste cherche évidemment à tirer vers le bas les salaires et les conditions de travail de tous, et à opposer les travailleurs entre eux. Il est d'autant plus nécessaire de se battre ensemble pour imposer partout la garantie de l'emploi, des salaires et des conditions de travail correctes, et l'embauche de personnel partout où cela est nécessaire.

Daniel MESCLA

• BASF – Lyon-Gerland

Contre les suppressions d'emplois



Jeudi 4 octobre, lors d'un comité central d'entreprise exceptionnel, les salariés de BASF ont été informés de plusieurs projets de réorganisation avec suppressions d'emplois, en particulier dans la branche BASF Beauty Care Solutions qui produit des ingrédients pour les grandes marques de cosmétiques de luxe.

La production effectuée aujourd'hui à Lyon serait transférée et regroupée avec celle déjà existante à Pulnoy, en Meurthe-et-Moselle. Cela entraînerait 80 à 100 suppressions de postes sur le site de Gerland à Lyon, où il ne resterait qu'une trentaine

de salariés travaillant dans la recherche.

La surprise a été totale pour les travailleurs, dont certains croyaient au contraire à une extension du site, BASF ayant acheté des terrains autour. Le discours patronal sur la concurrence et la compétitivité

ne passe pas, car la branche Beauty Care fait des bénéfices et le groupe BASF a fait plus de six milliards de profits en 2011. La promesse de reclassements dans le groupe, à des centaines de kilomètres, ne passe pas non plus.

La colère des travailleurs s'est exprimée le jeudi 18 octobre, où la grève d'une journée a été très largement suivie, y compris par des cadres. L'indignation pouvait se lire sur des

pancartes comme « BASF s'en met plein les fouilles, ses salariés mangeront des nouilles » et « BASF, un seul regret : avoir cru en toi ! » Et, pour dire qu'ils refusent d'être « enterrés vivants », ils ont fabriqué et planté en terre 80 croix portant leurs prénoms.

Ils n'ont pas l'intention de se laisser faire et sont décidés à se battre.

Correspondant LO

• Le rapport Gallois sur la « compétitivité »

Toujours plus de cadeaux au patronat

Le débat sur les mesures que le gouvernement envisagerait pour restaurer la « compétitivité » des entreprises françaises a été relancé par un article du *Figaro*. Celui-ci révèle certains aspects du rapport que Louis Gallois doit présenter le 5 novembre au gouvernement.

La principale mesure envisagée serait un allègement de 30 milliards sur deux ou trois ans des contributions sociales (patronales pour les deux tiers, salariales pour un tiers), allègement qui serait compensé par une réduction des dépenses publiques, des augmentations de la TVA, de la CSG et de la fiscalité sur le diesel.

Ce rapport est prêt depuis longtemps. Louis Gallois avait déjà évoqué sa teneur début juillet, lors de Rencontres économiques à Aix-en-Provence. Le gouvernement a refusé qu'il soit publié avant le bouclage du budget 2013, mais cela

n'empêche pas les bruits de circuler.

L'idée de départ est que les patrons paient trop de cotisations : il faut donc les alléger, et compenser la perte pour l'État par une baisse des dépenses et par des hausses d'impôts. Cela revient à faire payer toute la population, et en particulier les classes laborieuses, pour de nouveaux cadeaux au patronat. Pas étonnant que la présidente du Medef trouve « intéressant » ce rapport de Louis Gallois, ex-patron de la SNCF, puis d'EADS et passant pour être proche du PS.

La baisse de ces « charges »

sociales patronales est un vol direct aux salariés, car ces « charges » sont du salaire différé. D'ailleurs, les patrons incluent dans l'établissement de ce qu'ils appellent « charges salariales », à la fois des cotisations patronales et les cotisations salariales. C'est une façon de dire que, pour eux aussi, il s'agit bien d'une part du salaire.

À ce jour, rien n'a filtré sur les réductions de dépenses de l'État préconisées par Louis Gallois. Mais on peut parier qu'il ne s'agira pas de réduire les subventions et exonérations de toutes sortes accordées aux patrons. On parle d'augmenter leur « compétitivité », pas de leur faire les poches ! On réduira les dépenses dites « improductives », celles qui concernent l'école, la santé, les transports publics. Et ce sont les travailleurs qui en feront les

frais.

Enfin, cerise sur le gâteau, cela s'accompagnerait de hausses d'impôts. Elles seraient « modérées », dit-on. Elles s'appliqueraient à la TVA, à la CSG, aux taxes sur le carburant diesel. Ce sera moins visible, ces taxes étant payées avec chaque dépense ou à chaque plein. Et surtout cela pèsera proportionnellement plus sur les classes populaires, qui n'ont d'autre choix que de consommer l'ensemble de leurs revenus, alors que les bourgeois peuvent faire travailler une partie de l'argent que leurs salariés leur rapportent.

Les mesures que l'on prête au rapport de Louis Gallois visent à prendre encore aux salariés, aux retraités, aux chômeurs, pour donner aux industriels, aux actionnaires.

Vincent GELAS

• Grands travaux

Restrictions budgétaires, et aussi gaspillage au profit des sociétés du BTP

Dans son projet de budget pour 2013, le gouvernement donne un coup de frein à des grands travaux qui concernent notamment des lignes LGV (lignes ferrovières à grande vitesse), le canal Seine-Nord et le projet de métro automatique du « Grand Paris », qui sera peut-être retardé. Le gouvernement justifie ces restrictions de crédits par son souci de ne pas laisser une dette trop importante aux générations futures.

À ce propos, le gouvernement se garde de remettre en cause le gaspillage engagé par son prédécesseur au profit des sociétés de travaux publics. Ainsi, la ligne à grande vitesse Lyon Turin, dont le coût a été chiffré à 11 à 13 milliards d'euros ne sera sans doute pas affectée par les restrictions budgétaires. Or, les habitants du Val de Suse, côté italien, se mobilisent depuis des années contre un projet qui enrichira des mafias alors que l'argent manque pour entretenir les transports locaux.

Le projet du Grand Paris serait utile à des millions d'habitants d'Ile-de-France mais risque d'être retardé car les sociétés de travaux publics feront traîner les choses si elles ne reçoivent pas rapidement le versement d'un milliard d'euros qu'elles escomptent. Elles se sont d'ailleurs jointes aux maires des communes concernées pour exprimer

leur inquiétude sur un retard éventuel ! Mais pour l'avenir, c'est par dizaines de milliards d'euros que l'argent public devrait tomber dans leur escarcelle.

L'accord signé entre le gouvernement Sarkozy et Jean-Paul Huchon, président socialiste du Conseil général d'Ile-de-France était déjà généreux puisque, sur son site Internet, la société du Grand Paris indique qu'« aux conditions économiques de 2008 » le projet, dans son acception la plus large, coûtera 19,8 milliards. Aujourd'hui, ce montant a été réévalué de plus de 15 milliards d'euros par les bénéficiaires. Selon *Le Parisien* du 5 octobre, le député PS Alexis Bachelay,

rapporteur de la commission de contrôle parlementaire sur l'application de la loi sur le Grand Paris, déclare : « Il y a peu, j'ai rencontré la Fédération française du bâtiment qui m'a assuré que, en l'état, le Grand Paris Express coûtait dans les 35 milliards d'euros. On essaie de ramener le coût réel à 22 milliards d'euros ».

Ce gonflement des factures n'est pas un cas à part. Le projet de canal Seine-Nord fait lui aussi l'objet de surcoûts considérables, à tel point qu'il sera peut-être remis en cause alors que de l'argent public a déjà été versé. Quant aux projets de lignes ferroviaires, certains d'entre eux font l'objet d'un « partenariat public privé », une procédure

particulièrement opaque et favorable à une récupération forte de l'agent public par le privé.

Ces grands travaux pour utiles, voire nécessaires à la population qu'ils soient, sont d'abord des pactoles pour les grandes entreprises, qui gonflent avec des devis à géométrie variable toujours orientés à la hausse.

Les réseaux de transport devraient être construits sans profit, ce qui exigerait que l'État embauche directement les dizaines de milliers de travailleurs nécessaires à leur réalisation. Cela économiserait d'emblée les milliards de profits que l'État distribue à des entreprises privées.

Jean SANDAY

• Montebourg prend la pose

Ministre ou mannequin ?

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a plusieurs cordes à son arc et use aussi de son physique. Il a ainsi révélé ses dons de mannequin en arborant une marinière, une montre et un appareil électroménager « made in France ». Il ne fallait pas y regarder de trop près sur les composants entrant dans la fabrication de ces produits, ne serait-ce évidemment que le coton de la marinière dont

on doute qu'il ait été récolté en Normandie. Mais l'effet était là et la photo a fait la une des gazettes.

La production de marchandises est mondiale depuis longtemps, mais la bêtise, qui n'est souvent que le reflet inversé du monde réel, reste profondément et indécrottablement nationale.

Paul GALOIS



Des salaires de plus en plus insuffisants

En 2011, sur 22,3 millions de salariés des secteurs privé et public, 3,6 millions, soit près d'un salarié sur six, ont occupé un emploi à bas salaire, c'est-à-dire un emploi dont le salaire mensuel net était inférieur ou égal aux deux tiers du salaire mensuel net médian.

C'est ce que rapporte une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), le service de statistiques lié au ministère du Travail.

Bien plus des trois quarts des personnes concernées travaillent à temps partiel et près de la moitié sont en contrat à durée limitée ou travaillent chez un particulier. Dans 75 % des cas, il s'agit de femmes. L'étude souligne que la plupart des emplois supprimés sont des postes à temps plein dans l'industrie ou dans la construction tenus par des hommes. Si bien que 29,5 % des bas salaires sont maintenant des salariés en CDD, intérim, stage ou contrats aidés. L'étude rappelle aussi que les primes et compléments de salaire constituent plus de 10 % de la rémunération des 25 % de salariés les moins bien payés et que leur variation a donc une forte incidence sur leur situation.

Ces chiffres soulignent, s'il en était besoin, que le combat pour une augmentation générale des salaires et pour l'emploi reste une urgence.

David MARCIL

Hollande et la Françafrique

Une lectrice attentive nous signale une erreur contenue dans l'article de Lutte Ouvrière du 19 octobre « Hollande et la Françafrique ». Nous citions l'opération Licorne de l'armée française au Rwanda. En réalité, Licorne désignait l'intervention militaire française en Côte d'Ivoire, commencée en 2002 et qui se poursuit encore. L'intervention de 1994 au Rwanda et en République démocratique du Congo s'appelaient opération Turquoise. Dont acte.